

Bibliothèque numérique

medic@

Croze, Auguste. L'Hôtel-Dieu de Lyon

Lyon : Laboratoires Ciba, 1939.

Cote : 174676



Licence ouverte. - Exemplaire numérisé: BIU Santé
(Paris)

Adresse permanente : <http://www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/medica/cote?156538x08>

174676

174.676

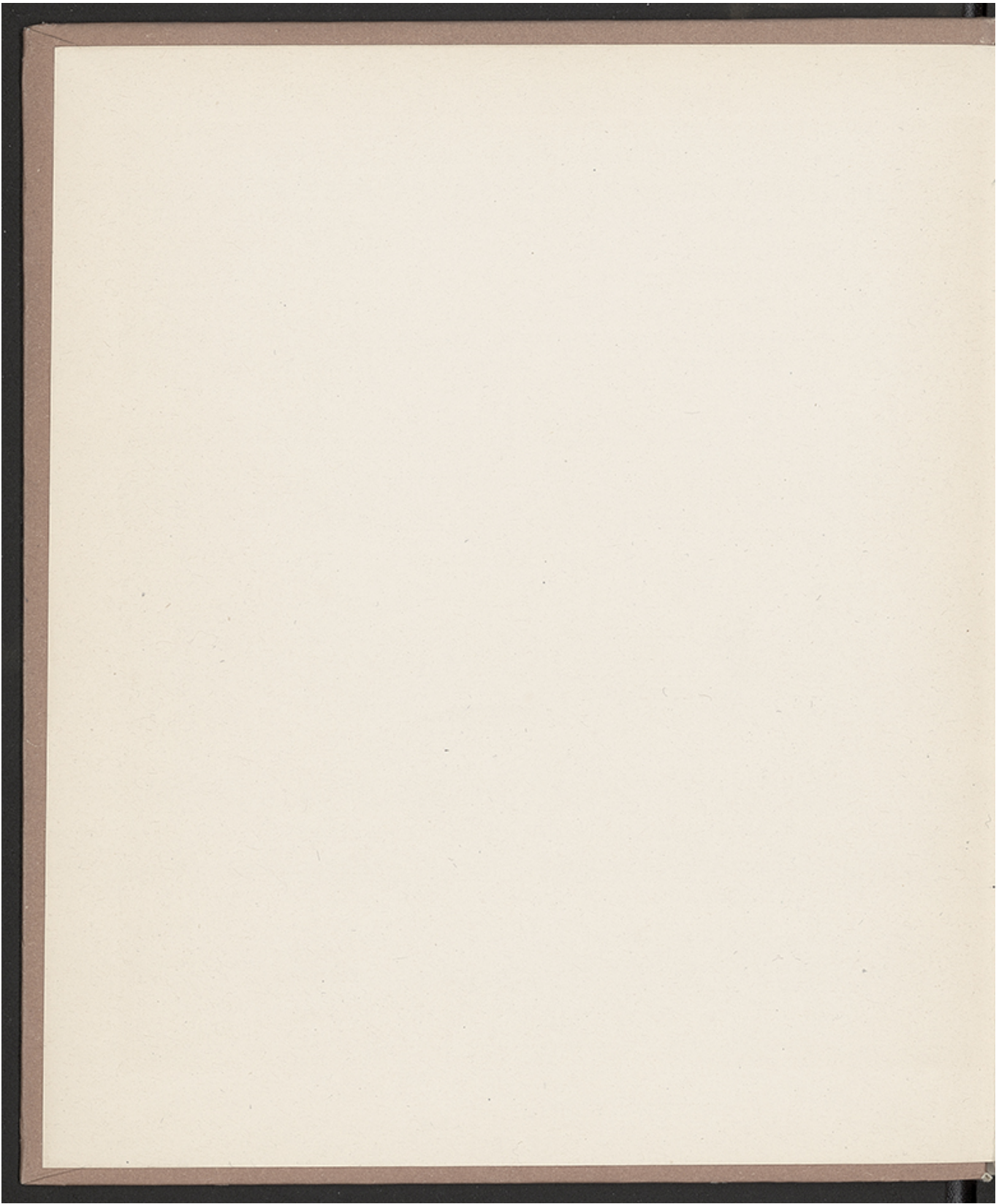
LES VIEUX HOPITAUX FRANÇAIS

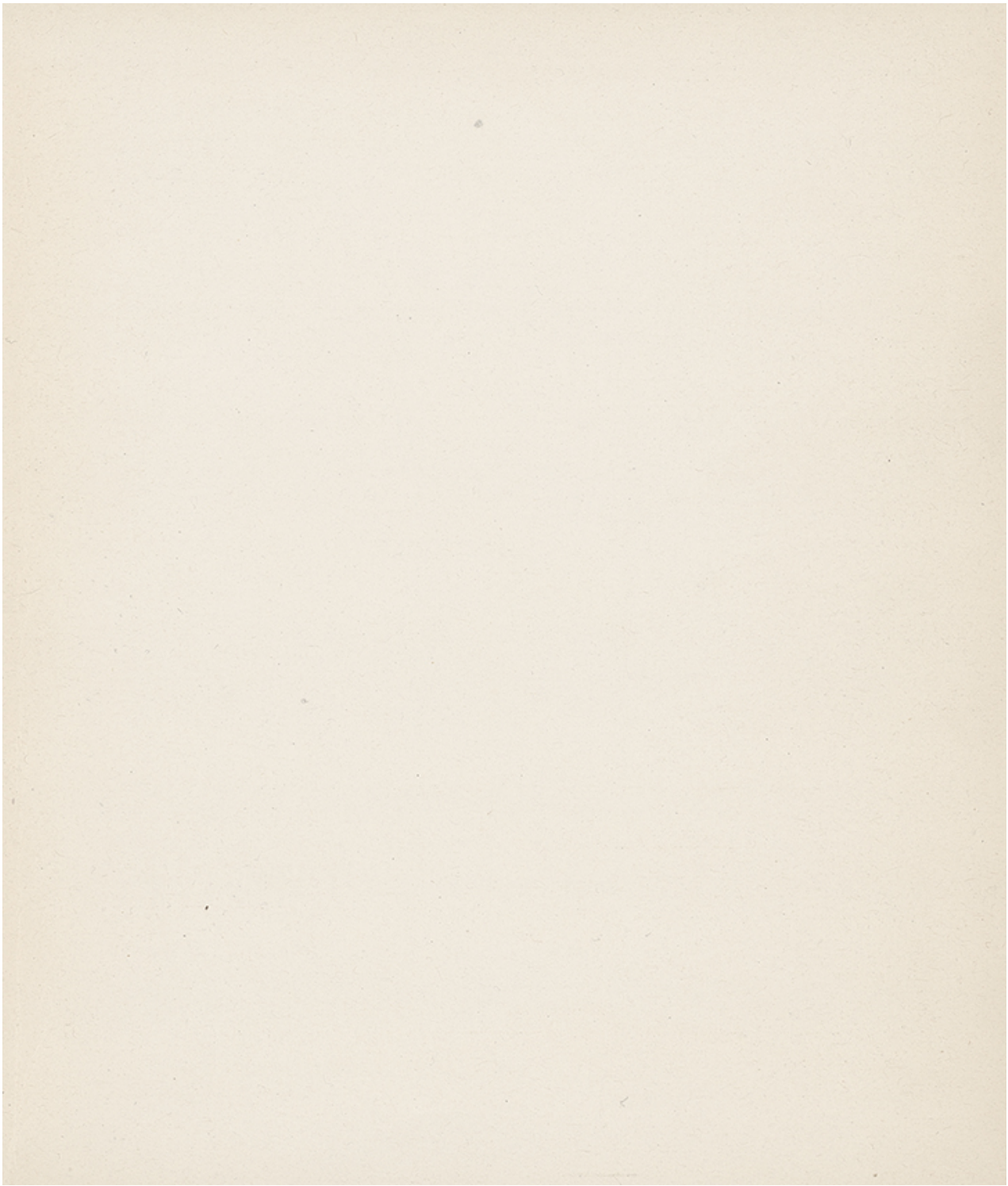


L'HÔTEL-DIEU
DE LYON

PAR

AUGUSTE CROZE







174.676

LES VIEUX HOPITAUX FRANÇAIS

L'HÔTEL-DIEU DE LYON



PAR

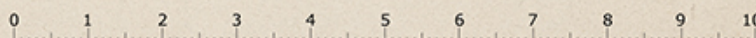
AUGUSTE CROZE

ÉDITÉ PAR LES LABORATOIRES CIBA

103-117, Boulevard de la Part-Dieu

LYON

1939





FRONTON DU PORTAIL DE LA PLACE DE L'HÔPITAL



N sait combien les Lyonnais sont fiers de leurs œuvres d'assistance qui, depuis bien longtemps, ont valu à leur ville le glorieux surnom de ville de la charité. En parcourant l'histoire de la cité, on ne peut s'empêcher d'être frappé de cet admirable esprit de solidarité sociale et de remarquer avec quelle constante préoccupation, avec quel souci des réalisations pratiques, on s'y est toujours ingénié à secourir les malades et les pauvres.

Or, parmi ces œuvres, il est deux hôpitaux, l'Hôtel-Dieu et la Charité, qui, par leur ancienneté et l'importance de leur rôle hospitalier, présentent un intérêt historique de tout premier plan. Les lettres-patentes de Louis XIV et de Louis XV ne les ont-ils pas cités comme les modèles de tous les hôpitaux de France, sans en excepter ceux des bonnes villes de Paris et de Tours?

Aussi, avons-nous pensé qu'à défaut de l'histoire si curieuse de la Charité, récemment désaffectée pour laisser place à un Hôtel des postes, il convenait de retracer brièvement ici celle de son brillant émule en bienfaisance, le Grand Hostel-Dieu de Lyon.

* * *

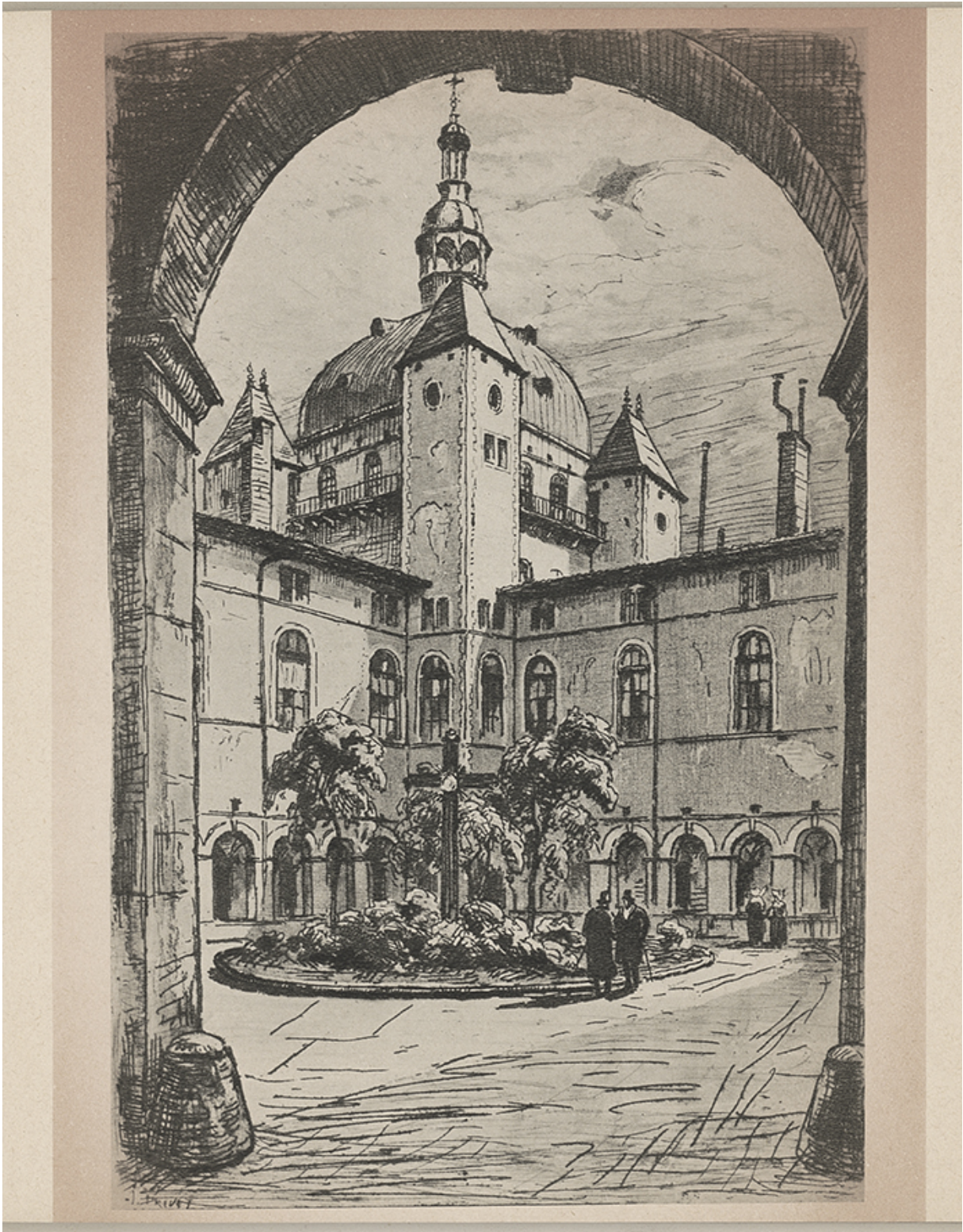
Si, d'aventure, l'étranger qui visite Lyon vient à longer, sur le quai du Rhône, la façade principale de l'Hôtel-Dieu, il ne manquera pas de s'arrêter devant la porte monumentale ouvrant sous le grand dôme de Soufflot et de demander quels sont les deux augustes personnages, ceints de la couronne royale, qui semblent en garder majestueusement l'entrée. Et l'on ne manquera pas non plus de lui répondre que ce sont là les fondateurs de l'établissement : le roi Childebert et la reine Ultrogothe, son épouse, venus à Lyon un jour de l'an de grâce 542, pour y fonder sur la prière de saint Sacerdos, évêque de la ville, le premier hôpital de France.

Le XV^e canon du concile tenu peu de temps après à Orléans, en 549, relate ainsi cette fondation :

« En ce qui concerne l'hôpital que le très pieux roi Childebert et la reine Ultrogothe, son épouse, ont fondé en la ville de Lyon, sous l'inspiration divine, et dont nous avons, sur leur demande, confirmé par une souscription de notre main l'ordre de l'institution et l'emploi des ressources, il nous a paru bon, en vue de Dieu, à nous et à tous ceux qui se sont joints à nous, de décréter par ordonnance perpétuelle que tout ce qui serait donné ou conféré audit hôpital, soit par la libéralité des susdits souverains, soit par la charité des fidèles, de quelque nature que ce fût, ne pourrait jamais être détourné par l'évêque de Lyon, ni transféré au droit de l'Eglise; de façon que ceux qui, dans la suite des temps, seront appelés à lui succéder, non seulement n'enlèvent rien au patrimoine, aux coutumes et à l'institution dudit hôpital, mais s'appliquent efficacement à ce que ses biens et sa stabilité ne reçoivent aucune atteinte ni diminution quelconque; veillant, en vue de la récompense éternelle, à ce que des préposés toujours dévoués et craignant Dieu, remplacent ceux qui sont décédés et que, selon le but de la fondation, le soin et le nombre des malades ainsi que la réception des pèlerins, soient toujours maintenus avec une inviolable stabilité. Que, si jamais quelqu'un, quelle que soit son autorité ou quel que soit son rang, tentait de contrevenir à notre présente constitution ou retranchait quoi que ce soit des coutumes ou des facultés dudit hôpital, de sorte que cet hôpital, ce qu'à Dieu ne plaise, cessât d'exister, qu'il soit frappé, comme meurtrier des pauvres, d'un irrévocable anathème! »

— 4 —

*Ci-contre : LA COUR DU
CLOÎTRE ET LE PETIT DÔME
D'APRÈS UNE EAU-FORTE DE
J. DREVET (COLLECTION D^r
J. LACASSAGNE).*



Un autre document, une très vieille charte, reproduite dans le *Gallia Christiana* rapporte que « vers l'an 545, saint Sacerdos, cher au roi des Francs, grâce aux largesses et à l'aide de Childebert et de la reine Ultrogothe, son épouse, construisit à Lyon un hôpital dédié à la Bienheureuse Marie, ainsi que les monastères de Saint-Paul pour des moines et de Sainte-Eulalie pour des religieuses, et les dota de riches possessions. »

Les deux textes, à vrai dire, ne font point état de l'emplacement; mais, d'une part, l'hôpital est créé sous le vocable de la Vierge, de l'autre, suivant la coutume observée pour l'établissement des asiles charitables du premier âge, il doit être à proximité de la résidence de l'évêque. Or, de tous les anciens hôpitaux lyonnais, un seul, le plus important, a réuni les deux caractéristiques. C'était celui qui se trouvait sur la place de l'Ancienne Douane, à Saint-Paul, et qui, après avoir été très florissant sous les noms successifs de Notre-Dame de Lyon, Notre-Dame du Pont, Notre-Dame de la Graneterie, Notre-Dame de la Saunerie, et, en dernier lieu, d'hôpital Saint-Eloi, a disparu à la fin du xv^e siècle en léguant, sinon sa dotation, du moins son rôle hospitalier à l'Hôtel-Dieu actuel.

Celui-ci, dans l'emplacement qu'il occupe aujourd'hui, a été constitué par la réunion de deux petits asiles pour l'assistance des pauvres voyageurs et pèlerins, créés par les citoyens de la ville sous le nom de deux confréries différentes : le premier, l'Aumônerie du Saint-Esprit, fondé vers 1129 par les confrères de cet ordre et l'archevêque Raynaud de Semur; le deuxième, l'hôpital du Pont-du-Rhône, édifié vers 1184-1185, à titre d'annexe hospitalière du pont entrepris à cette époque par les frères pontifes qui, comme l'on sait, avaient toujours pour habitude d'ériger un petit établissement secourable à la tête des ponts construits par eux.

Ces deux asiles furent réunis, vers la fin du xii^e siècle, sous la seule administration des frères pontifes; dès lors, l'hôpital du Pont-du-Rhône continua seul à assurer le service d'assistance, l'Aumônerie ne servant plus que de maison administrative chargée de centraliser et de répartir les fonds propres à chacune des deux œuvres du pont et de l'hôpital, dont les frères pontifes furent chargés jusqu'en 1308. A cette date, la double direction passa aux religieux de Hautecombe, qui, moins de six ans après, en 1314, devant les obstacles présentés par la construction du pont, la cédèrent à leur tour aux moines de Chassagne-en-Bresse. Ceux-ci se heurtèrent aux mêmes difficultés et, sur leur demande, les deux œuvres furent scindées en 1334 : celle du pont fut confiée aux consuls de la ville, celle de l'hôpital continuée par les moines de Chassagne jusqu'en 1478 où, devant leur incurie, le Consulat fut réduit à en faire l'acquisition et à en assurer la credition.

Pendant cette longue période d'enfance, l'hôpital du Pont-du-Rhône n'eut qu'une importance bien modeste. A cet égard, l'acte du 4 octobre 1334, qui le distraît de l'œuvre du pont, nous donne des détails tout à fait édifiants. Son personnel se compose de 2 religieux et de 3 domestiques. Son revenu est évalué, en argent, à 40 livres 4 sous 8 deniers, et, en produits en nature, à 6 ânées de froment, 22 ânées de seigle et 41 ânées de vin. Ses frais d'administration se décomposent ainsi : nourriture des 2 religieux et des 3 domestiques : 6 ânées de froment, 9 ânées de seigle et 18 livres viennois ; vin des 2 religieux : 18 ânées ; des 3 domestiques : 12 ânées ; vestiaire des 2 religieux : 6 livres viennois, des 3 domestiques, pareille somme ; salaires des 3 domestiques : 6 livres viennois ; frais de culte : 4 ânées de seigle, 2 ânées de vin, 3 livres viennois ; services dus à l'archevêque pour fonds tenus en emphythéose : 14 sous 8 deniers et 4 poules. Quant aux frais d'hospitalisation, ils comprennent seulement 4 livres pour la nourriture des assistés et l'entretien des lampes pendant la nuit, 9 ânées de seigle pour le pain, 9 ânées pour le vin et 50 sous pour la literie.

On voit immédiatement par ces chiffres quelle devait être l'importance de la population secourue.

C'est que, pendant la plus grande partie de l'époque cistercienne, l'hôpital du Pont-du-Rhône, véritable Xenodochium, tenant plus de l'hôtellerie et de l'asile de nuit que de l'hôpital, était uniquement réservé aux pèlerins et aux voyageurs. Les malades proprement dits trouvaient alors assistance dans les nombreux petits établissements hospitaliers spécialisés qui existaient dans la ville, notamment à Saint-Eloi, l'hôpital de Childebert.

Vers le milieu du xv^e siècle seulement, au moment où ces petits hôpitaux, administrés par des religieux et ruinés par l'abus des bénéfices, commencent à disparaître, l'hôpital du Pont-du-Rhône, lui, commence à se développer et à recevoir, aux temps d'épidémie, alors si fréquents, des contagieux de toute nature. Ces malades sont confiés aux soins de barbiers-chirurgiens, engagés et payés par le Consulat pendant le temps que dure l'épidémie. Ainsi, le 24 février 1457, une indemnité de 40 sous tournois est accordée à Claude Viste pour services rendus par lui lors de la contagion, notamment à l'hôpital du Pont-du-Rhône, où il avait déjà donné ses soins en 1451.

Mais de service médico-chirurgical permanent, il n'en est pas question, à part l'essai infructueux tenté par le Consulat en 1453. Cette année-là, il avait proposé à maître Couras, médecin, et à maître Péronnet du Chastel, barbier-chirurgien, de les exonérer des tailles, sous la condition de traiter gratuitement les malades des hôpitaux. L'offre fut acceptée, mais la charge, paraît-il, peu scrupuleusement remplie, puisque le 14 février 1457, Couras et du Chastel étaient révoqués pour

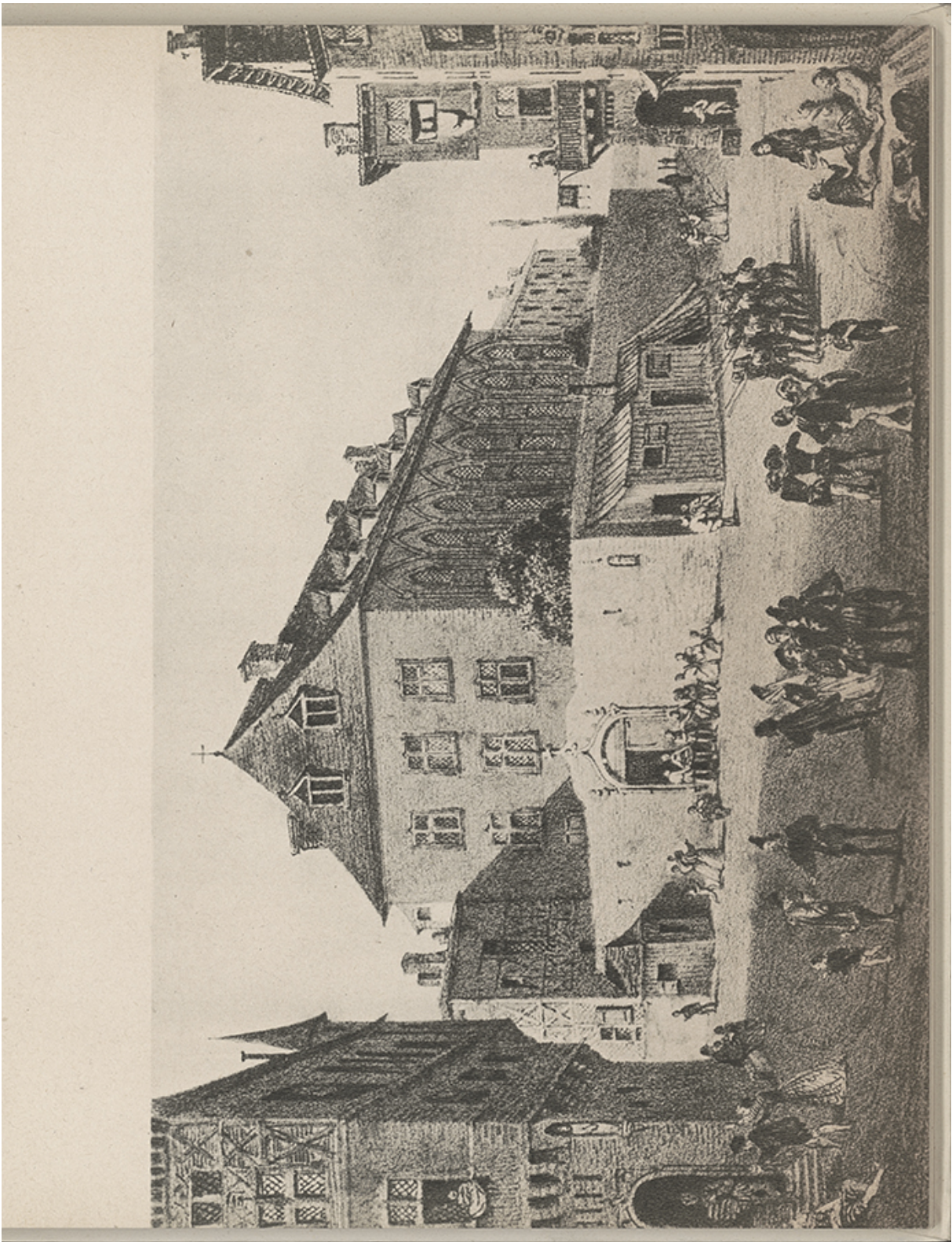
« ne pas s'acquitter de la visite des malades et ne traiter que ceux qui leur donnent
« de l'argent. »

Le Consulat, on le voit, était alors fréquemment obligé de venir à l'aide de l'hôpital. En 1473 et 1475, à la suite d'une supplique qui lui est adressée par les assistés, il décide que, des deniers et des biens de la ville, un secours de 4 sols tournois par jour sera accordé pour améliorer leur ordinaire (2 sols viennois pour chacun d'eux, à raison d'un quartier de mouton et d'un pain de boulanger).

L'acquisition de l'hôpital du Pont-du-Rhône par le Consulat, en 1478, vint remédier à ce fâcheux état de choses. Mais ce n'était pas facile d'approprier à un véritable rôle hospitalier ce vieux bâtiment délabré et aux trois quarts ruiné. En premier lieu, il fallait le restaurer et l'agrandir. A cette tâche immédiate le Consulat se consacre, sollicitant les dons des particuliers fortunés, organisant des quêtes, frappant même la cité, en 1480, d'une taxe d'un denier par livre pour subvenir aux dépenses des nouvelles constructions. Mais tout ne marche pas à souhait et plus d'une fois les travaux sont suspendus faute d'argent. Alors, tantôt la bienfaisance privée, tantôt la vente d'une maison y pourvoient; et, en 1493, le grand corps de l'hôpital est terminé. Le préposé à la direction, François de Genas, en fait, le 1^{er} septembre, l'annonce officielle aux conseillers de ville et demande, pour assurer le service, un personnel de six personnes, savoir : un prêtre, une femme pour la lingerie, deux chambrières pour l'assistance des malades, un quêteur et un fossoyeur. La dépense sera de 100 livres tournois par an.

Ce personnel va s'accroître en 1504 de 25 filles repenties « mises au service du Grant Hospital du Pont-du-Rosne pour éviter qu'elles n'aient occasion de recheoir en péché ». L'une d'elles, la Mère, comme on l'appelle, a toute autorité sur ses compagnes. D'autres remplissent des emplois de confiance; deux « des plus anciennes et des plus discrètes » sont chargées de faire la quête dans la ville avec un âne pour leur nourriture et celle des malades. Trois ou quatre des plus vertueuses veillent la nuit, mais elles sont assistées « de quelques bonnes matrones » pour éviter tout scandale. Toutes portent un costume blanc « sans fourrure apparente ni superfluité ».

En 1523, l'hôpital qui, depuis 1507, a pris la dénomination d'Hôtel-Dieu de Notre-Dame de Pitié du Pont-du-Rhône, comprend déjà 80 malades au lit, 9 enfants au berceau et un certain nombre d'orphelins et d'enfants trouvés et exposés. La progression ne fera qu'augmenter par la suite : en 1539, on compte 120 malades, non compris les enfants; en 1562, 236; en 1580, 258. Malheureusement, le nombre des lits n'était pas en rapport, et on se trouvait dans la nécessité de mettre plusieurs malades dans le même lit, mesure générale, du reste, aussi bien à Paris qu'à Lyon, où son application ne sera définitivement abolie qu'en plein xix^e siècle, en 1832.



Une mesure importante marque aussi le premier tiers du xvi^e siècle, l'organisation du service médico-chirurgical par la nomination, en 1528-1529, d'un apothicaire, d'un barbier-chirurgien et d'un médecin. En 1532, ce dernier poste est occupé par un homme, à jamais immortel, pour avoir, depuis qu'il est mort, guéri beaucoup de gens du mal de mélancolie. Nous avons nommé là le truculent père de Gargantua et de Pantagruel, Rabelais.

Comment fonctionne l'Hôtel-Dieu à cette époque? Quelles sont ses ressources? Quels assistés reçoit-il? C'est ce que les budgets et les règlements conservés aux archives vont très exactement nous apprendre. Ces budgets naturellement sont loin d'avoir l'ampleur de nos budgets modernes. A titre d'exemple, pour les cinq années 1527-1531, les dépenses s'élèvent à 18.515 L. 5 sous 5 deniers, les recettes à 19.246 L. 6 deniers, auxquelles il faut ajouter les produits en nature provenant des dons ou des domaines : 752 ânées et 6 symaises de vin, 828 ânées et 2 bichets de froment, 74 ânées et 5 bichets de seigle, 9 ânées d'orge et de nombreuses denrées diverses.

Les recettes proviennent de la location des maisons; des revenus des domaines; des pensions et services dus par des particuliers; des fondations de messes ou de dîners; des dons et legs; des aumônes en argent, froment, sel, vin et autres denrées; du produit des troncs et plots de l'hôpital; du pardon de carême, des quêtes à la ville et aux champs, des aumônes, des confréries établies dans l'établissement; des versements des pensionnaires; des ventes d'effets et objets divers laissés par les décédés.

En 1535, l'Hôtel-Dieu possède déjà 122 pensions, une dizaine de maisons dans la ville, 4 grands domaines ruraux et des fonds dans les localités circonvoisines.

Les dépenses ont pour objet la nourriture et l'entretien des malades et du personnel, l'entretien des bâtiments et les salaires. Quelques chiffres vont nous renseigner sur le prix de la vie en ce bon vieux temps. Le pain vaut 9 deniers la livre; la viande 7 à 8 deniers la livre; le vin 10 à 25 sous l'année; le blé 12 à 25 sous le bichet; les œufs 9 sous le cent; le beurre 11 deniers la livre; le fromage 9 deniers la livre; le riz et le lard 1 sou la livre.

Une paire de souliers se paye 8 sous et le prix de la journée de maçon est de 5 sous.

Le personnel reçoit comme traitement : le procureur-receveur 150 livres par an; le médecin 40 livres; le barbier-chirurgien 50 livres; l'apothicaire 24 livres; le maître d'hôtel 18 livres; le dépensier 16 livres 10 sous; quant aux hospitalières, elles ont pour gages « la grâce de Dieu en ce monde et le paradis à la fin ».



L'hôpital reçoit les catégories d'assistés suivantes : *Les malades proprement dits*, fiévreux et blessés. *Les pauvres passants*, la catégorie des débutés, qui sont hébergés pendant trois jours. *Les femmes enceintes*, qui se présentent pour faire leurs couches, femmes mariées ou filles; ces dernières finissent par devenir si nombreuses qu'on leur réserve une chambre à part où elles filent au profit de l'hôpital, étant nourries sobrement au pain et à l'eau « sans leur bailler du vin que le moins que l'on pourra ». *Les enfants orphelins, trouvés et exposés* hospitalisés jusqu'à sept ans, âge auquel on place, autant qu'il est possible, les garçons en apprentissage, les filles comme chambrières auprès des dames de la ville. Mais à partir de 1534, date de la fondation de l'Aumône générale, c'est cette dernière qui reçoit à l'âge de sept ans les enfants de l'Hôtel-Dieu pour les nourrir, les instruire et les placer. *Les vénériens*, dont les premiers furent des soldats de l'armée de Charles VIII, revenant d'Italie en 1495 et rapportant ce terrible mal de Naples, dont, disait-on, « les Lombards avoient esté inventeurs pour se venger des François. » *Les militaires*, si nombreux pendant toutes les guerres d'Italie. *Des malades payants et des pensionnaires* qui se retirent à l'Hôtel-Dieu en lui faisant abandon de leurs biens ou en payant une pension annuelle variable. Quant aux *contagieux*, ils disparaissent vers la fin du xv^e siècle, l'hôpital Saint-Laurent-des-Vignes ayant été créé vers ce temps à leur intention.

Les malades de la ville aussi bien que les étrangers sont reçus à l'Hôtel-Dieu sur la présentation d'un *tillet* délivré par l'un des conseillers-recteurs ou leur commis. S'ils ne peuvent marcher, la mère des hospitalières les envoie chercher avec la litière par deux serviteurs.

A leur entrée, ils sont inscrits sur le registre de réception avec leurs noms, surnom, lieu de naissance et date d'entrée, puis ils sont immédiatement confessés par le prêtre de la maison. Ces premières formalités remplies, on dresse inventaire des objets et effets leur appartenant et le tout, argent, bijoux, armes, vêtements, est confié à la mère qui restitue le dépôt à la sortie. Si le malade meurt sans avoir d'héritiers, sa succession échoit à l'établissement. C'est ainsi qu'en 1537, la mère Griffonne remet au bureau la somme de 49 écus 2 florins provenant d'un lansquenet décédé; une autre fois, c'est le cheval d'un lansquenet qui est vendu au profit de l'hôpital.

La nuit, les malades sont veillés par trois hospitalières « une pour le moins des plus anciennes et discrectes avec les aultres deux afin que honnesteté soit toujours gardée aud. Hostel-Dieu ».

Les malades doivent être visités deux fois par jour par le médecin et le barbier-chirurgien qui pansent les plaies et prescrivent tout ce qui peut être nécessaire. L'apothicaire suit également la visite; il reçoit les ordonnances du médecin et prépare les médicaments dans la « boutique d'apothicairerie » de

l'hôpital, créée et entretenue par la communauté des épiciers et apothicaires de la ville.

Malheureusement, les premiers médecins ne brillent pas par une régularité exemplaire. Tour à tour, Rabelais en 1534, Pierre du Castel en 1537, Philibert Sarrazin et Charles Desmarez en 1551, sont congédiés pour s'être absentés de la ville et de l'hôpital sans autorisation, les uns pendant des semaines, les autres mêmes pendant des mois.

Certaines affections sont traitées par des spécialistes, la syphilis notamment. Les malades atteints de la pierre sont aussi confiés à des maîtres-opérateurs de la ville, car l'arsenal chirurgical de l'Hôtel-Dieu n'est guère en mesure alors de permettre des opérations délicates, bien que, primitivement composé de 24 fers, il ait été renforcé en 1543 de « deux specula matricis, d'un trepan à 14 pièces, d'un baillon à ouvrir la bouche, d'un spéculum auris et d'un élévatoire ».

C'est sur ces bases que l'Hôtel-Dieu fonctionnera pendant le xvi^e siècle, sous l'administration du Consulat. Nous sommes loin déjà du vieil hôpital du Pont-du-Rhône. Le modeste asile des frères pontifes et des Cisterciens est vraiment devenu un hôpital digne de ce nom, répondant aux besoins de l'époque. Le terrain est préparé : la restauration et l'agrandissement des bâtiments, la création du service de santé, l'organisation du service administratif et hospitalier le rendent maintenant apte à remplir un véritable rôle d'assistance que les notables recteurs, dignes successeurs des consuls-échevins, vont s'appliquer à perfectionner et à développer pendant les deux siècles qui vont suivre.





L'HÔTEL-DIEU AU XVI^e SIÈCLE, D'APRÈS UNE GRAVURE DU MUSÉE DE L'HISTOIRE DE LA MÉDECINE.

LYON, au XVI^e siècle, brille d'un lustre incomparable. En même temps que sa situation de ville franche, son commerce, sa soierie et ses foires en font un des premiers marchés du monde, l'extension de l'industrie typographique et l'influence de la Renaissance italienne y développent un centre intellectuel réputé où savants, lettrés, artistes, aiment à se rencontrer. Rabelais, Marot, Michel Servet, Bonaventure Desperiers, Erasme, Théodore de Bèze, et combien d'autres, viennent y faire des stations plus ou moins prolongées. Des cénacles se forment où font assaut de bel esprit les gloires lyonnaises de l'époque : Bellièvre, Champier, Paradin, Guillaume du Choul, Maurice Scève, Siméoni, Jean du Peyrat, Pierre Sala, Nicolas de Lange, sans oublier les femmes poètes : Jeanne Gaillarde, chantée par Marot, la « gente et vertueuse » Pernette du Guillet, la douce Clémence de Bourges, et surtout Louise Labé, la célèbre Belle-Cordière. Si, à tout cela, on ajoute les fréquents séjours de la Cour,

l'établissement à demeure de nombreux commerçants, banquiers et artisans suisses, allemands, italiens, on n'aura nulle peine à comprendre la prospérité inouïe de la ville et l'important accroissement de sa population.

Aussi, devant la multiplicité des questions qui sollicitent leur attention, les consuls-échevins jugent qu'il ne leur est plus possible de s'occuper de l'administration de l'Hôtel-Dieu avec tout le soin désirable et, le 11 janvier 1583, ils en confient la direction à six notables de la ville « gens de bien, d'honneur et charitables » qui, à raison de leur connaissance pratique des affaires, auront toutes qualités requises pour assurer le bon fonctionnement de la maison et soutenir ses intérêts.

Ces nouveaux administrateurs-recteurs, dont le nombre s'élèvera progressivement de 6 à 14, sont élus pour deux ans et rééligibles; les fonctions sont obligatoires et gratuites, nul ne peut s'en dispenser sans déchéance et sans verser une somme importante dans la caisse de l'hôpital; astreints à des avances de fonds sans intérêts, faisant à leur sortie du rectorat un don proportionné à leur fortune, consacrant au service hospitalier un temps considérable, les recteurs de l'Hôtel-Dieu, comme leurs émules d'ailleurs, les recteurs de la Charité, en donnant le grand exemple de la générosité et de l'abnégation envers les hôpitaux, ont bien mérité leur élogieuse dénomination de « Pères des Pauvres ».

Sur la longue route 1583-1791, toute jalonnée des qualités de vigilance, d'habileté et de dévouement des recteurs, — encore qu'ils fussent facilités par leurs aptitudes professionnelles et leur situation de fortune — ce n'était point trop de ces qualités pour diriger la barque hospitalière au milieu des conflits d'intérêts de toutes sortes, d'où sortent en général, les discussions les plus aigres. On le vit bien, dès les débuts, quand, en 1589, le grand vicaire de l'archevêque, en dépit de la bulle du pape Sixte IV accordée à l'hôpital en 1480 et l'affranchissant de toute juridiction ecclésiastique, voulut rattacher les sœurs hospitalières de l'Hôtel-Dieu à un ordre religieux. Energiquement, les recteurs s'y opposèrent et obtinrent à cet effet tout l'appui du consulat, représentant que l'intention des fondateurs avait été d'édifier un hôpital et non un couvent, un établissement pour des pauvres et non pour des religieuses, et faisant ressortir que « les pauvres qui se retirent à l'Hôtel-Dieu pour être soulagés en leurs infirmités ont plus besoin d'aide corporelle que spirituelle et que, pour les servir, il est plus expédient de se servir de filles libres de règles monastiques que de religieuses continuellement en prières et en contemplation ».

Et comme, dix ans plus tard, en 1598, les mêmes difficultés se reproduisent, ils prennent, pour servir de règle à l'avenir, une délibération mentionnant tous les caractères originels de l'institution, qui, de nos jours encore, sont rigoureusement observés.



On sait, à ce propos, que leurs sœurs hospitalières sont une des grandes originalités des hôpitaux lyonnais. Leur organisation est, en effet, unique en France. Recrutées par les soins de l'administration seule, elles sont groupées dans chaque établissement sous sa dépendance, en une sorte de communauté libre qui ne relève d'aucun ordre religieux, n'est rattachée à aucune congrégation, mais qui est soumise toutefois à une règle religieuse sous la surveillance du premier aumônier et sous le contrôle de l'administration.

Ces sœurs n'ont aucune supérieure générale ou particulière; elles ne prononcent point de vœux solennels, conservent leur nom de famille, gardent la gestion de leurs biens, peuvent se retirer si tel est leur désir ou être congédiées en cas de faute grave ou de relâchement dans leur service.

Cette institution, semi-laïque, semi-religieuse, comprend actuellement un millier de sœurs réparties dans les divers établissements dépendant de l'administration des Hospices civils de Lyon.

La question des hospitalières réglée, les recteurs se préoccupèrent d'améliorer le service de santé et, notamment, de transformer le mode défectueux qui régissait le recrutement des chirurgiens. Jusqu'alors, les fonctions ne présentant aucun avantage, les titulaires ne restaient que fort peu au service de l'hôpital, d'où des changements continuels fort préjudiciables aux malades. Sur les sollicitations du Bureau, des lettres-patentes de Louis XIII vinrent, en 1618, remédier à cette fâcheuse organisation en accordant la maîtrise aux garçons chirurgiens en service à l'Hôtel-Dieu, sous certaines conditions. Celui d'entre eux qui, après un examen d'entrée, était agréé comme chirurgien gagnant-maîtrise, au terme d'un service de six ans à l'hôpital et après un examen de sortie obligatoire, dûment passé en présence des consuls-échevins, obtenait gratuitement et sans les formalités ordinaires, le titre de maître chirurgien de la ville.

Ce mode de nomination, qui dura jusqu'à l'établissement du concours en 1788, fut également étendu, par lettres-patentes de 1620, aux garçons apothicaires.

Cependant le développement continu de la cité accroissait les besoins d'assistance et rendait de plus en plus nécessaire l'agrandissement de l'Hôtel-Dieu où les malades, relate une délibération « sont contraints de coucher quatre et cinq dans un lit, desquels souvent un se trouvoit mort au milieu, un autre à l'agonie et les autres fort malades; choses pitoyables à voir et capables d'émouvoir à commisération les cœurs les plus endurcis ».

A ces causes furent édifiés, de 1622 à 1631, les bâtiments dits du Petit-Dôme ou des Quatre-Rangs, les plus anciens de l'Hôtel-Dieu actuel. Deux bourgeois de Lyon, qui avaient été recteurs de l'hôpital, César Laure et Louis Piquet en



dressèrent les plans sur le modèle de l'*Ospedale Maggiore* de Milan, d'où la famille de César Laure était originaire : disposition des quatre salles en forme de croix avec, au milieu, sous le dôme central, un autel de marbre blanc permettant à tous les malades d'assister de leur lit à la messe qui s'y disait chaque jour. Naturellement, il ne fallait pas compter sur la seule caisse hospitalière pour subvenir aux dépenses importantes de la construction qui s'élevèrent à 146.313 L. On fit, comme toujours, appel à la bienfaisance privée qui, comme toujours aussi, répondit largement. De 1621 à 1632, les libéralités au-dessus de 300 L. recueillies à cet effet dépassèrent 130.000 L. On en profita pour refaire le cloître, édifié en 1540, par les confrères de la Croix.

Les nouveaux bâtiments rendaient l'ancien hôpital inutile ; sur son emplacement, on entreprit en 1637, d'après les plans de l'architecte Guillaume Ducellet, la construction de l'église actuelle, consacrée à N.-D. de Pitié. Par suite de difficultés imprévues (années malheureuses, manque de ressources, morts de l'architecte et de l'entrepreneur), elle ne put être achevée qu'en 1645. Encore ne s'agissait-il là que de l'intérieur. La façade extérieure, un des plus purs spécimens du style Louis XIII, exécutée par le sculpteur Jacques Mimerel, et les deux clochers latéraux ne furent terminés que dix ans plus tard, en 1655.

Les œuvres hospitalières subissent toujours les répercussions des événements fâcheux. Vers 1636, et pendant une dizaine d'années, l'Hôtel-Dieu traverse une crise grave. La peste, la guerre, la cherté des denrées, le grand nombre de réceptions de militaires et d'enfants, enfin les dépenses faites pour les nouvelles constructions ont vidé la caisse de l'hôpital. C'est que les recettes ordinaires n'étaient alors guère considérables : 14.000 L. en moyenne par an en regard d'une dépense de 50.000 L. environ. Il fallait donc que les dons et legs fussent suffisamment importants pour équilibrer les budgets et l'on comprend quel intérêt il y avait pour les recteurs à entretenir ces ressources indispensables qui, malheureusement, se raréfiaient sensiblement dans les temps difficiles. Aussi n'hésitaient-ils pas à frapper à toutes les portes : les prédicateurs étaient priés de recommander l'Hôtel-Dieu à la générosité des fidèles ; les dames de la ville faisaient pour lui des quêtes d'argent et de linge ; et eux-mêmes donnaient largement l'exemple.

Cet attachement à la chose hospitalière portait ses fruits. La dotation qui, en 1597, comprenait déjà 27 maisons à la ville, en compte 38 en 1632 et le nombre des domaines s'accroît également en bonne proportion. Le temps n'est pas loin où va se constituer la première amorce des terrains des Brotteaux : en 1638, Catherine Lambert, veuve de Ruzinand lègue son grand domaine de Grange-Lambert ; legs suivi en 1684 de celui du domaine Dunois laissé par dame Pinet, veuve Dunois. La donation en 1725 de la Part-Dieu et l'acquisition, dix ans plus tard de la Tête d'Or et de l'Émeraude, allaient très heureusement compléter ce

vaste territoire de la rive gauche du Rhône qui devait devenir le plus beau fleuron du patrimoine hospitalier.

Les recteurs, on le voit, ne perdaient aucune occasion de provoquer des libéralités de toute sorte. En 1657, ils obtiennent que toute les troupes de comédiens qui viendront jouer à Lyon donneront une représentation au profit des pauvres de l'Hôtel-Dieu. La première de ces soirées théâtrales et hospitalières, qui se poursuivront jusqu'en 1730, est donnée par Molière lui-même, alors de passage avec sa troupe.

Il fallait bien toutes ces ressources pour soutenir l'œuvre que des besoins nouveaux élargissaient chaque jour et qui nécessitait des fonds toujours plus considérables. On avait même été obligé, en 1653, de recourir à un emprunt de 10.000 L. pour rembourser les fortes avances des recteurs et faire achever les deux clochers de l'église. C'est que l'augmentation continue de la population de la ville, et par conséquence de celle de l'hôpital, entraînait des constructions nouvelles et des dépenses sans cesse accrues : création en 1652 de l'hôpital annexe des Passants, à la Guillotière, pour servir à la réception des pauvres passants jusqu'alors admis à l'Hôtel-Dieu; construction de 1658 à 1661 d'un bâtiment destiné aux convalescents pour l'érection duquel les recteurs décidèrent de porter leurs avances respectives de 1.000 à 3.000 L.; affectation, en 1668, d'un local spécial aux vénériens qui, depuis longtemps traités en ville par un chirurgien spécialiste, furent cette année réadmis à l'Hôtel-Dieu. Séparés aussi les teigneux et les enfants, la catégorie qui chargeait le plus l'établissement et qui absorbait la plus grande partie des ressources. Quant aux fiévreux et aux blessés, ils étaient toujours, et pour de nombreuses années encore, fâcheusement réunis dans les salles des Quatre-Rangs du Petit-Dôme.

Nous avons rapporté que les recteurs, à la fin du xvi^e siècle, avaient eu des différends avec l'autorité ecclésiastique au sujet des sœurs hospitalières. Pour en éviter le retour ils avaient pris le parti de supprimer peu à peu dans l'institution tout ce qui avait un caractère religieux, en l'espèce les prises solennelles d'habit et le costume blanc, n'engageant plus que de simples servantes ou chambrières au pair qui quittaient l'hôpital comme elles y entraient, sans acte ni formalité. On comprend que dans ces conditions le niveau de zèle ait terriblement baissé. On ne venait plus servir par vocation, mais uniquement par besoin d'assurer son existence; dès qu'un emploi plus avantageux se présentait, on se hâtait de laisser là le service pénible des malades, accompli sans rémunération et sans l'assurance des vieux jours. Bref, le feu sacré avait totalement disparu. C'est pour le ranimer que, le 1^{er} janvier 1668, les recteurs établissent ce fameux règlement qui est devenu, pour ainsi dire, la charte constitutionnelle du personnel hospitalier, fixe les modalités des réceptions et institue la cérémonie solennelle de la



croisure par laquelle les hospitalières, en obtenant la petite croix d'argent à l'effigie de Notre-Dame de Pitié, se voient conférer la qualité de filles de la maison, avec le droit d'être pour le restant de leurs jours logées, nourries et entretenues aux frais de l'Hôtel-Dieu tant en santé qu'en maladie même incurable.

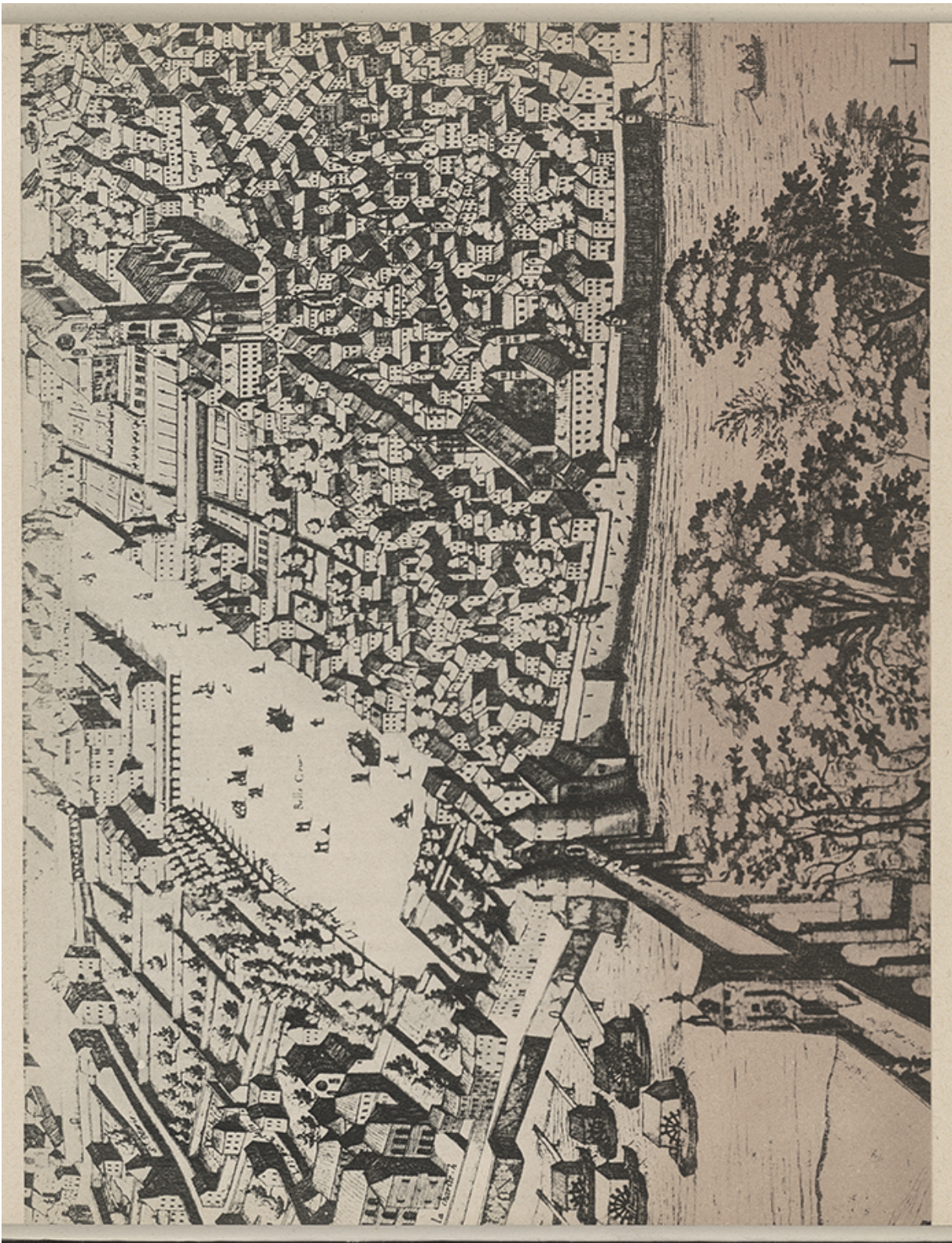
Voilà donc nettement déterminées, une fois pour toutes, les conditions d'admission dans le corps hospitalier de l'établissement. Toute jeune fille désirant consacrer sa vie au service des malades doit en faire la demande six mois à l'avance; si sa demande est agréée, elle entre à l'hôpital et y fait un stage de six mois au terme desquels elle peut recevoir l'habit gris et le cordonnet; puis, après un nouveau stage d'un an, pendant lequel on éprouve encore son zèle et sa santé, elle est admise définitivement au rang des sœurs hospitalières par la cérémonie de la croisure.

Telle est l'origine de la hiérarchie actuelle : novices, prétendantes, sœurs croisées.

Cette mesure rénovatrice, fut pour le corps hospitalier, alors à sa période critique, le point de départ d'une nouvelle et remarquable vitalité. De ce jour, les réceptions sont nombreuses et régulières, bien proportionnées aux besoins. En 1696, le nombre des sœurs croisées est déjà de 40; en 1791, il sera de 88.

Les longues guerres qui marquent la fin du xvii^e siècle et le commencement du xviii^e siècle, en paralysant le commerce et en engendrant la misère, ont une désastreuse répercussion sur les finances de l'Hôtel-Dieu. « Près de la dixième partie du peuple est réduite à mendier, écrit Vauban; des neuf autres parties, cinq ne peuvent faire l'aumône à celle-là dont elles ne diffèrent guère; trois sont fort malaisées; la dixième ne compte pas plus de 100.000 familles dont il n'y a 10.000 fort à leur aise. » A Lyon, ville de manufactures et d'ouvriers, la situation était plus encore qu'ailleurs difficile et l'Hôtel-Dieu s'en ressentait d'une façon toute spéciale, ses revenus étant loin de suffire aux dépenses excessives causées par la surabondance des réceptions de militaires et d'enfants.

En 1675, malgré toutes les mesures prises pour endiguer le flot toujours montant des dépenses, l'œuvre ne se soutient plus que grâce aux avances répétées des recteurs. En 1686, l'affluence des malades est telle que l'on doit construire des baraquements dans une cour. En 1692, l'administration se trouve dans la nécessité de solliciter du Consulat l'autorisation d'aliéner des immeubles jusqu'à concurrence de 100.000 L., les charges de l'Hôtel-Dieu « étant extraordinairement augmentées par le passage des gens de guerre et par la misère publique, si bien qu'étant entré l'année précédente plus de 16.000 malades, il a fallu faire doubler presque tous les lits; qu'il y a eu plus de 3.000 enfants exposés et plus de 12.000 qui ont été secourus par l'assistance qu'on a donnée à leurs mères,



indépendamment des femmes enceintes qui y sont accouchées et des remèdes distribués tous les jours gratuitement à tous les pauvres ».

Et veut-on savoir à combien s'élevaient les revenus de l'hôpital pour faire face à toutes ces charges? 60.000 L. ! Il est vrai que le trésorier était à découvert de plus de 200.000 L.

On exécute pourtant quelques travaux nouveaux : en 1674, Guillaume Coustou sculpte, à la pharmacie, ces boiseries qu'on admire encore aujourd'hui; en 1677, les recteurs se cotisent pour faire établir une nouvelle cuisine; en 1680 on procède à l'extension de la boucherie jusqu'aux courtines du Rhône.

Avec la continuation des guerres, continuation aussi de la misère générale et des embarras financiers de l'Hôtel-Dieu. C'est en vain qu'en 1696 les recteurs élèvent le montant de leurs avances; c'est en vain qu'en 1697 ils décident de porter leur nombre de 12 à 14 : la trésorerie enregistre chaque année un déficit de 100.000 L. En désespoir de cause, le Bureau prend le parti de s'adresser au roi, dont les armées sont une des principales causes de cette situation, et délègue, à cet effet, à Paris, le sieur Brossette, un des leurs. A la suite des démarches, Louis XIV accorde en décembre 1698 des lettres patentes portant confirmation et augmentation des privilèges de l'Hôtel-Dieu de Lyon, suivies bientôt, en août 1700, de nouvelles patentes ayant le même objet. Entre temps aussi, en 1699, afin de permettre la construction d'un nouveau bâtiment pour les enfants, il donne aux recteurs l'autorisation de procéder à trois loteries. Boileau qui, sur les sollicitations de son ami Brossette, avait souscrit quelques billets, en fut pour ses quatre pistoles. Il le fit, du reste, sans grand enthousiasme. « Pour ce qui est de la loterie, je vous ai marqué le peu d'inclination que j'ai maintenant à donner rien aux hazards de la fortune qui, à mon avis, n'a déjà que trop de puissance sur nous, sans que nous allions encore lui donner de nouveaux avantages en lui portant notre argent. Si vous jugez néanmoins qu'on souhaite fort à Lyon que je mette à cette loterie, je suis trop obligé à votre ville pour lui refuser cette satisfaction, et vous pouvez y mettre quatre ou cinq pistoles pour moi. Je les regarderai comme données à Dieu et à l'hôpital ».

Si le xvii^e siècle s'était fermé sur des années sombres, plus sombres encore sont les premières années du xviii^e. Toujours la guerre, la détresse, la ruine et, par surcroît, le terrible hiver de 1709 avec la perte de presque toutes les récoltes. « Tout renchérit au-delà du croyable, écrit Saint-Simon, tandis qu'il ne restoit plus de quoi acheter au meilleur marché, grand nombre de gens qui, les années précédentes soulageoient les pauvres, se trouvèrent réduits à subsister à grand'peine, et beaucoup de ceux-là à recevoir l'aumône en secret. Il ne se peut dire combien d'autres briguèrent les hôpitaux, naguère la honte et le supplice du pauvre ».



Pourtant, bien qu'il eût à supporter les effets de cette accumulation de misères, l'Hôtel-Dieu, grâce aux nouveaux privilèges obtenus en 1698 et 1700, traverse cette phase difficile sans trop grands embarras. On peut même, en 1701, faire un prêt de 40.000 L. à la ville et, en 1717, un autre prêt de 60.000 L. à l'Aumône générale. On procède aussi à quelques travaux : de 1700 à 1704 on édifie, avec le produit des loteries, un nouveau corps de logis pour les enfants; et, en 1706, Jean Delamonce et son fils Ferdinand exécutent cet élégant portail avec son vestibule octogone qui donne accès dans la cour du cloître.

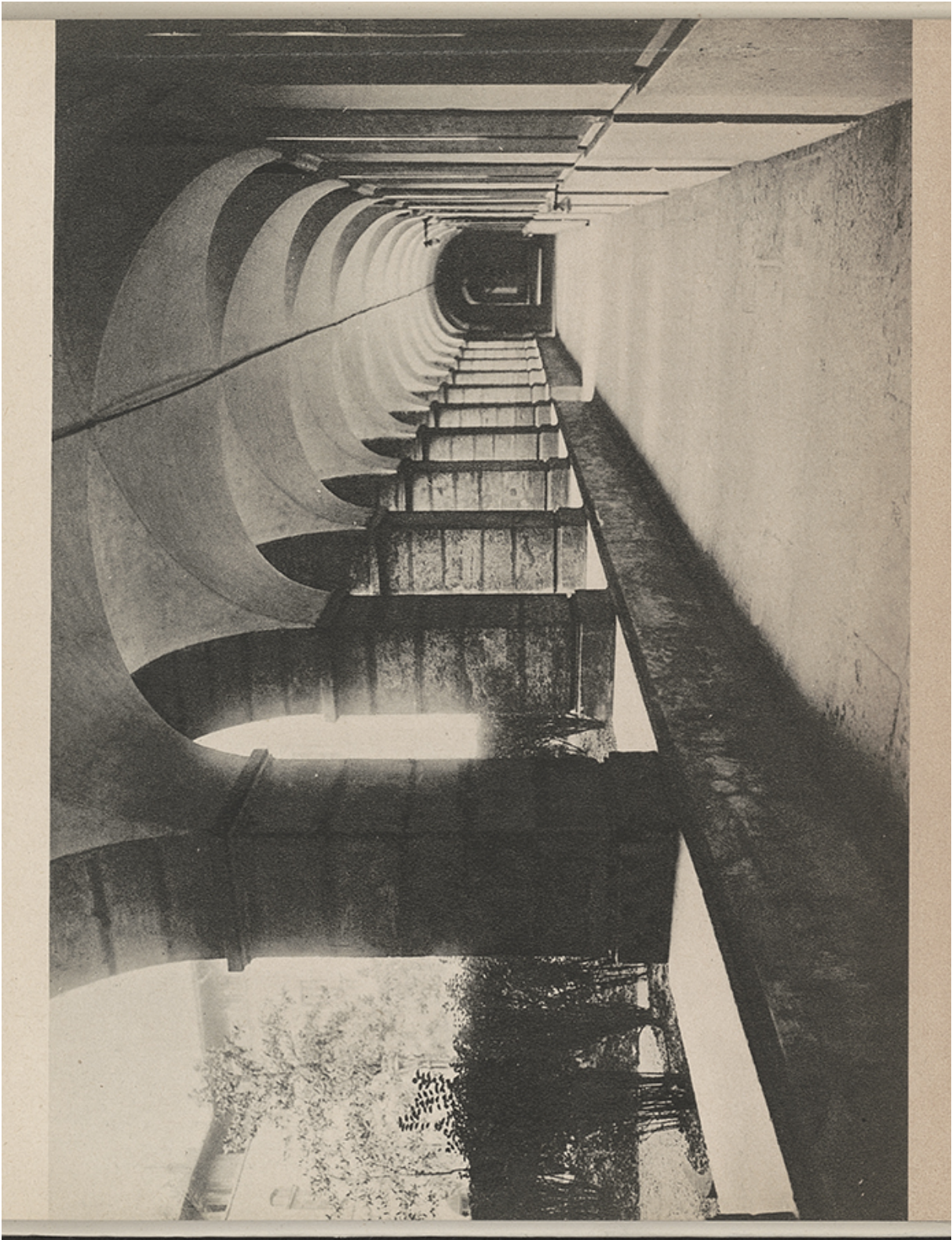
Sous l'ancien régime, l'Hôtel-Dieu n'a pu fonctionner qu'au moyen des revenus de sa dotation propre, des dons et legs faits en sa faveur et grâce aussi à l'obtention de droits et immunités de toute espèce. Les malades étant hospitalisés gratuitement, il fallait que l'établissement pût trouver des ressources compensatrices auprès des collectivités intéressées qui, si elles ne donnaient pas un prix de journée déterminé, comme de nos jours, payaient du moins indirectement en lui attribuant des privilèges divers.

Dès 1530, François I^{er} avait exempté l'Hôtel-Dieu de tous droits de péage jusqu'à concurrence de 100 émines de blé, 100 pipes de vin, 2 batelets de bois et pour la totalité des légumes. Et, tour à tour confirmées et étendues par Henri II, Charles IX, Henri III, Louis XIII et Louis XIV, ces exemptions étaient devenues fort importantes.

La mort de Louis XIV et l'avènement du nouveau roi étaient un excellent prétexte pour demander encore confirmation et augmentation de ces privilèges. Les recteurs n'eurent garde de le laisser échapper, et, en 1716, ils obtenaient de nouvelles lettres-patentes, les plus importantes reçues jusque-là, énumérant tous les droits octroyés à l'établissement. Voyons donc succinctement en quoi consistaient ces droits et privilèges dont l'Hôtel-Dieu a joui sous l'ancien régime et qui ont été une source importante de ses revenus.

Il y avait d'abord les privilèges qui entraînaient une sensible réduction des dépenses : exemption de tous subsides, impositions et droits d'entrée, tant à la ville qu'au dehors, par eau et par terre, des ports et péages, octrois, barrages, ponts, passages et gabelles pour toutes les provisions et marchandises nécessaires à l'hôpital; concession annuelle gratuite de minots de sel en franc-salé; exemption aussi d'une foule d'autres droits : droits d'aide, droits d'insinuation, droits prélevés sur les rentes, taxe du cinquantième, taxe du *pied dans l'eau*, imposée sur toutes les maisons situées sur les rivières navigables; les receveurs et les agents de l'établissement, ainsi que les locataires, fermiers et sous-fermiers des immeubles étant d'autre part exonérés des tailles et autres impositions.

L'hôpital était également dispensé de tous droits de guet, gardes, fortifica-



tions, boues, chandelles, canal, fermeture de ville et faubourgs et généralement de toutes contributions publiques et particulières.

Enfin, gratuites étaient les expéditions dont il avait besoin tant en le grand qu'en le petit sceau et en toutes justices royales tant ordinaires qu'extraordinaires.

A côté de ces privilèges, communs du reste aux deux hôpitaux, l'Hôtel-Dieu et la Charité, il en existait toute une autre catégorie de nature à augmenter considérablement les revenus de la maison.

C'étaient notamment les droits d'octroi perçus à l'entrée de la ville dont l'Hôtel-Dieu touchait une part : droits sur les entrées de bestiaux (*piéd-fourché*); droits sur les vins surtout qui nécessitaient l'emploi d'agents spéciaux sous la direction d'un contrôleur-général.

Un autre privilège consistait dans le droit exclusif qu'avaient les deux hôpitaux de faire vendre la viande pendant le carême. Les bouchers et poulaillers étaient réunis et celui qui faisait « la condition des pauvres meilleure » avait seul le droit de vendre la viande et la volaille aux deux établissements et aux personnes dispensées par l'autorité ecclésiastique. L'adjudication fut peu à peu étendue aux œufs et au gibier. Les contrevenants étaient punis d'amendes et de confiscations au profit des deux maisons.

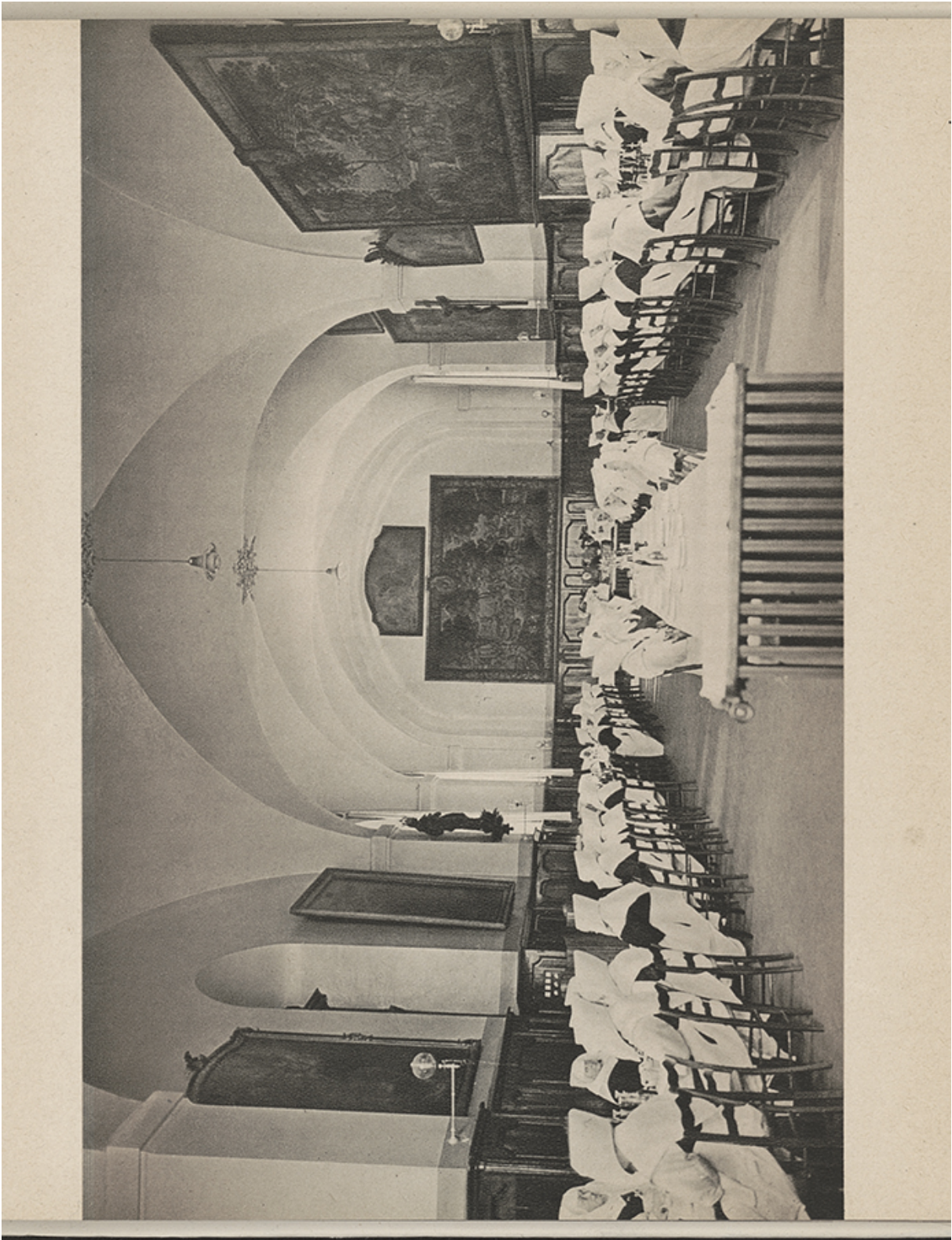
L'Hôtel-Dieu bénéficiait encore pour sa part du produit des amendes de police; des droits de maîtrise à l'agrégation aux communautés d'arts et métiers de Lyon, etc.

Le pouvoir royal n'était pas le seul à faciliter les hôpitaux : les papes, les archevêques, le consulat, de grands seigneurs, des parlements et princes gouverneurs de provinces limitrophes suivaient son exemple : bulles pontificales accordant des indulgences aux bienfaiteurs, bulles des archevêques octroyant des dispenses du gras pendant le carême moyennant une aumône de six deniers à l'établissement; droit de grabeau remis par le consulat; exemptions diverses en Bourgogne, Beaujolais, Dombes, Dauphiné.

Bref, les recettes annuelles provenant de tous ces droits et privilèges étaient fort importantes et on peut les évaluer au cours du XVIII^e siècle à 200.000 L. en moyenne, soit le tiers des recettes totales de l'établissement.

La fin des longues guerres du règne de Louis XIV, l'obtention des lettres-patentes de 1716 qui en augmentant les privilèges ont par conséquence accru les recettes, enfin l'abondance des dons et legs ont rendu les finances si prospères, qu'en 1732 on songe à donner corps au projet envisagé depuis plus de vingt ans de procéder à un nouvel agrandissement de l'Hôtel-Dieu.

L'objet qui paraissait le plus pressant était la construction d'un bâtiment qui fut uniquement réservé aux blessés, l'expérience ayant démontré que leur mélange



avec les fiévreux retardait la guérison des plaies et les rendait souvent incurables. Au reste, les malades étaient toujours à plusieurs dans le même lit. L'affluence des militaires, en 1733 et en 1736, lors de la guerre de succession de Pologne, qui faillit entraîner la transformation de l'église en infirmerie, vint encore témoigner qu'on ne pouvait plus temporiser : de nouvelles salles étaient absolument indispensables.

Depuis longtemps, on avait fait à cet effet l'acquisition des terrains nécessaires : il n'y avait plus qu'à passer à la réalisation. Les recteurs confièrent l'entreprise à un homme qui avait déjà fait ses preuves, l'architecte Ferdinand Delamonce, qui jusqu'à l'entrée en scène de Soufflot va établir les plans et diriger les premiers travaux. Mais, en 1739, alors que l'on se dispose à commencer sur le quai du Rhône, la nouvelle façade suivant les plans établis, c'est-à-dire avec toute la solidité convenable, mais aussi avec toute la simplicité possible, le consulat décide que, pour la décoration de la ville, cette façade doit être entièrement construite en pierre de taille blanche, avec des ornements architecturaux. Il s'adresse à Soufflot, alors à Lyon, et lui fait établir un nouveau projet qui est présenté aux recteurs avec mission de s'y conformer et de l'exécuter. Ceux-ci ont beau se récrier et faire ressortir l'importance de la dépense, le consulat maintient sa décision, promettant d'indemniser l'hôpital de tout ce que coûtera la construction : promesse toute verbale du reste, qui ne reçut qu'un bien modeste commencement d'exécution.

Quoi qu'il en soit, la première pierre des nouvelles constructions est posée en grande solennité le 3 janvier 1741. Les travaux se poursuivent sous la direction de Soufflot et, sept ans après, en 1748, la façade centrale est à peu près terminée. Mais, en raison de l'épuisement des ressources, ce n'est que neuf ans plus tard, en 1757, que l'élévation du dôme est décidée. Malheureusement Soufflot, appelé à Paris, comme contrôleur des bâtiments de la couronne, ne peut plus diriger l'œuvre lui-même; il en confie la conduite à l'architecte Toussaint Loyer qui, en 1758, a la fâcheuse idée d'apporter une modification à la coupe du dôme. On sait que cette modification, qui consiste dans la surélévation du dôme et le renflement de sa panse, a eu pour effet d'écraser le monument et de lui enlever ainsi partie de son élégance. Soufflot, dit-on, en pleura.

En 1761, l'ouvrage est terminé, mais les décorations extérieures durent jusqu'en 1764 (groupes ornementaux divers, statues colossales de Childebert et d'Ultrasgothe). Enfin, à l'intérieur, on érige un double autel qui est béni par l'évêque d'Égée le 16 décembre de ladite année.

Il restait pour la pleine réalisation du plan de Soufflot, les deux ailes à entreprendre. Mais l'état des finances ne permettait pas un effort de plus. Les dépenses des nouvelles constructions s'étaient élevées à la somme de 1.527.260 L. (954.705



pour les bâtiments, 555.556 pour le dôme, 14.916 pour l'autel et 2.083 pour la balustrade). Somptueux était le monument, mais l'Hôtel-Dieu était largement endetté.

A ce moment pourtant, 1765, le grand Hostel-Dieu est à l'apogée de sa splendeur. Il abrite 1.400 malades et secourt 3.000 enfants. Sa dotation est plus importante que jamais : 85 maisons à la ville estimées ensemble 1.734.000 L. ; 11 maisons à l'extérieur et 24 domaines estimés également ensemble 495.300 L. Par la magnificence de ses bâtiments, le caractère de son administration, la valeur de ses médecins et chirurgiens, l'originalité et le dévouement de son personnel hospitalier, il exerce un rayonnement universel. Il n'y a pas que Louis XIV en 1672 et Louis XV en 1729 pour citer les deux hôpitaux lyonnais comme les modèles du genre ; en 1787 les commissaires de l'Académie des Sciences, chargés par Louis XVI de l'examen du projet d'un nouvel Hôtel-Dieu de Paris écriront dans leur rapport : « Les hôpitaux de Lyon sont les plus parfaits du royaume ». Brissot, lui aussi, relatera dans ses mémoires que « l'humanité était plus écoutée à Lyon qu'à Paris ».

Aussi, sous la vague de sensibilité qui berce tous les esprits vers la fin de l'ancien régime, alors que la question des hôpitaux est à l'ordre du jour et que, sous les initiatives de Chamousset et de Tenon, des projets de réforme hospitalière se préparent, allons-nous voir l'Hôtel-Dieu de Lyon recevoir de nombreuses visites d'illustres personnages français et étrangers attirés par le prestige de son brillant renom.

En 1777, c'est l'empereur Joseph II, corégent des Etats d'Autriche ; en 1782, le grand-duc Petrovitz, devenu empereur de Russie sous le nom de Paul I^{er}, et Marie Féodorowna, son épouse ; en 1783, le prince Ferdinand de Lorraine et sa femme, Marie Béatrix d'Est, fille du duc de Modène ; ainsi que le marquis de Ventemiglia, prince du saint-empire ; en 1784, le prince Henri de Prusse ; en 1785, le général Lafayette, etc.

Tous s'étonnent et admirent. « Il faut convenir que les Lyonnais ont élevé un très beau monument à la fièvre » dit Joseph II. Et, devant la générosité des recteurs, son esprit s'effare : « Je ne puis pas comprendre qu'un père de famille expose ainsi sa fortune et celle de plusieurs citoyens par les avances considérables qu'il est obligé de faire et si l'hôpital se trouve, comme vous le dites, dépenser plus qu'il n'a de revenus, le trésorier se trouvera un jour dans de terribles avances ». Recevant un règlement de la maison, le grand duc Paul, en remerciant, déclare : « C'est un présent vraiment précieux pour servir de modèle aux établissements de ce genre dans notre pays » ; et la grande duchesse, apprenant que l'économe Prin sert l'hôpital depuis 35 ans, s'écrie : « Voilà qui est beau, il faut avoir bien de la sensibilité pour un si long service ». Le prince

Henri de Prusse est intéressé par tout, questionne sur tout et « charme tous les convives » au déjeuner que les recteurs lui offrent dans la salle de Lorette.

Mais ce qui, par dessus tout, excite l'étonnement et l'admiration des étrangers, ce sont les sœurs hospitalières. Joseph II manifeste son impatience de les voir : « Quand ce que je verrai des sœurs » dit-il. Henri de Prusse « prend plaisir à regarder une sœur de la pharmacie; il l'interroge à diverses reprises et est surpris de son instruction. Deux autres étrangers, l'allemand Halem et le russe Karamzine qui, en 1790, visitent l'Hôtel-Dieu, n'omettent pas, dans la relation de leur visite, de mentionner les réflexions que leur suggèrent les sœurs de l'hôpital :

« Il y avait là, dit Halem, parmi les sœurs, de bien jolies filles dont les attentions m'eussent été fort agréables. En assistant à quelques opérations, je ne pus me tenir de songer au caporal Trim de *Tristram Shandy*. Une religieuse lui frictionnait son genou malade, et la petite main blanche comme neige et douce comme soie y allait d'une telle force que le pauvre Trim fut comme frappé d'une bombe et devint amoureux sur-le-champ. Toute la nuit, dit-il, la jolie béguine était comme un ange devant mon lit, tirait les rideaux, me donnait ma potion. Toute la nuit, je ne fis que couper le monde en deux pour lui en donner la moitié ».

Karamzine est plus grave : « Des sœurs de charité, c'est ainsi qu'on les nomme, servent dans cette maison de larmes et la conscience de leurs bienfaits est leur seule récompense. Celles-ci prient, agenouillées; celles-là vont et viennent entre les malades, leur présentent les remèdes, les aliments. Quelques-unes de ces vertueuses filles sont très jeunes; la bonté est peinte sur leur visage... ».





POTS DE PHARMACIE.

CEPENDANT, derrière le mur de sa splendeur, l'Hôtel-Dieu porte au flanc une terrible plaie qui le ronge : l'épuisement de sa capacité financière. Les dernières constructions, « plus brillantes qu'utiles » diront les recteurs, pour lesquelles ils ont eu la main forcée par le consulat, surtout préoccupé de l'embellissement de la cité, ont obéré à ce point les finances que le budget de 1765 accuse une dette de plus de six millions alors que l'actif qui s'élève à peu près à la même somme, comporte près de cinq millions d'immobilisations. Pour tenir, on doit recourir à des emprunts multipliés dont les intérêts, toujours plus considérables, pèsent lourdement sur la trésorerie. Et les choses vont de si mal en pis qu'en 1783 l'hôpital est « à deux doigts de sa perte » et que l'on doit, avec l'aide du pouvoir royal, prendre d'énergiques mesures pour le sauver.

Bien que l'administration eût ainsi à se débattre au milieu de ces difficultés d'importance, elle ne négligeait pas pourtant les améliorations que, sans cesse, le progrès commande : séparation du temporel et du spirituel par la nomination d'un contrôleur-économiste laïque; établissement d'une salle spéciale pour les



militaires; choix d'un apothicaire pour la direction de la pharmacie; achat, grâce à une souscription publique, de 300 lits de fer et recoupage de 435 lits de bois pour permettre aux malades d'avoir chacun leur lit; changements divers apportés aux modes d'hospitalisation des assistés.

Le service de santé n'était pas oublié. Déjà, en 1739, on avait institué le concours pour le recrutement des élèves-chirurgiens. En 1788, même mesure est prise pour la nomination du chirurgien-major, titre brillamment enlevé pour la première fois par l'illustre Marc-Antoine Petit. Quant aux médecins le concours ne devait être établi pour eux, qu'un peu plus tard, en 1811.

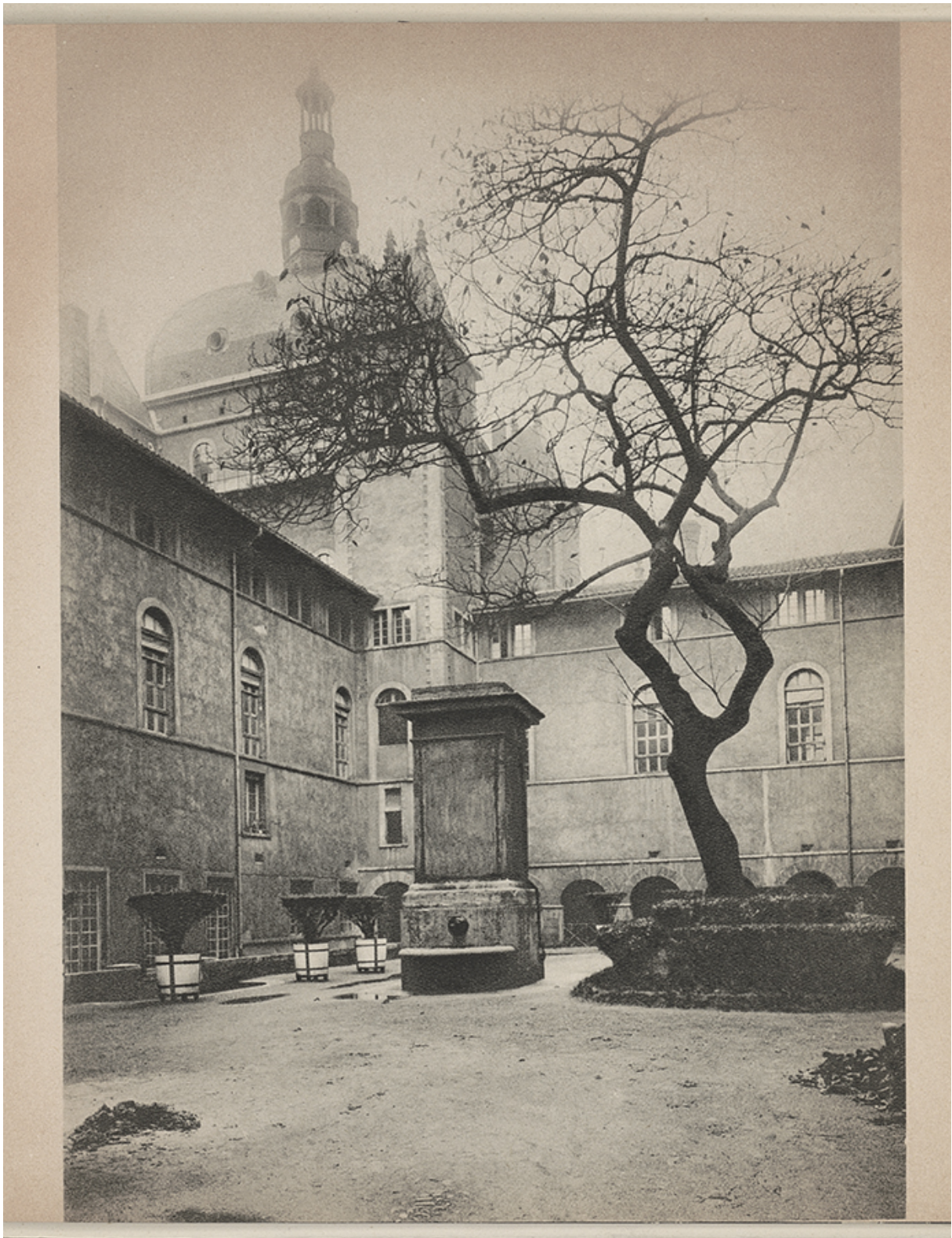
Certes, les mesures salutaires prises de 1783 à 1786 pour le relèvement financier de l'Hôtel-Dieu, notamment le transfert à la Charité du service des filles enceintes et de l'œuvre totale des enfants, ainsi que les réformes intérieures apportées au régime économique de la maison, auraient pu, dans une période normale, arriver à restaurer les finances de l'établissement. Les événements en décidèrent autrement.

La Révolution, par les transformations radicales qu'elle allait opérer, n'était point faite pour supprimer du coup les difficultés. L'Etat prend bien les hôpitaux sous sa surveillance; mais devant l'incertitude qui règne au sujet du mode d'administration qui leur sera donné, l'Hôtel-Dieu finit par perdre le peu de crédit qui lui reste. Ses créanciers s'inquiètent et réclament leur remboursement; les dons et legs se font de plus en plus rares; et le trésorier Faye, dont les avances dépassent 450.000 L. déclare qu'il ne peut plus faire de nouveaux sacrifices. Ce n'est pas tout : le 19 février 1791, l'Assemblée Législative vote la suppression des octrois, une des principales sources de revenus de l'hôpital, cependant que, d'autre part, ses immeubles sont frappés d'un impôt de 40.000 L. et que sa population secourue s'accroît de façon considérable en raison de la misère générale et du manque de travail.

La position n'était plus tenable. Harcelés, suppliés, menacés par les créanciers de toute nature qui les poursuivent jusqu'en leur domicile, les recteurs se réunissent une dernière fois le 8 mai 1791, et, jugeant qu'en dépit de tous leurs efforts, ils ne parviendront pas à sauver l'établissement, le lendemain, 9 mai, ils remettent leur démission au directoire du département de Rhône-et-Loire.

Ainsi finit, après une gestion de 208 années, l'administration des recteurs, auxquels revient l'honneur d'avoir véritablement fait de l'ancien hôpital du Pont-du-Rhône le grand Hôtel-Dieu de Lyon.

Pendant cette longue période du rectorat, comment l'hôpital fonctionna-t-il? Et d'abord, quels malades y furent reçus? A peu près les mêmes que sous la période consulaire avec quelques catégories en plus, d'autres en moins. Quelques mots significatifs sur chacune d'elles.



Les blessés et les fiévreux, longtemps mélangés au grand détriment de la guérison des plaies, commencèrent à être séparés en 1673; en 1712, on aménagea une salle particulière pour les grands blessés, dite « chambre des testes cassées », — les gueules cassées de nos jours —. Mais ce n'est véritablement qu'après la construction de la façade du quai que les blessés eurent des services spéciaux, les salles des Quatre-Rangs du Petit-Dôme étant réservées aux fiévreux.

Les pauvres passants, reçus jusqu'en 1652, année où on leur affecta l'hôpital des Passants, à la Guillotière, désaffecté en 1791.

Les convalescents, placés à part dès 1612. Quand le bâtiment construit pour eux en 1661 eut été démoli pour les nécessités des grandes constructions du XVIII^e siècle, on mit à leur disposition un autre local.

Les femmes en couches, hospitalisées dans deux services distincts : d'un côté, les femmes mariées, admises d'après le billet d'un des recteurs, sur la présentation de leur acte de mariage et d'un certificat d'indigence; de l'autre, les filles enceintes, reçues en vertu d'un ordre écrit du recteur chargé du service; ces dernières furent, à partir de 1783, exclusivement admises à la Charité.

Les enfants, divisés en deux classes : 1^o les enfants légitimes au-dessous de 7 ans, orphelins de père et de mère. Ces enfants sont reçus et adoptés par l'administration dans une forme curieuse, spéciale aux hôpitaux de Lyon, qui confère aux recteurs le titre de *père* de l'enfant, avec tous les droits et effets de la puissance paternelle. En cas de décès des adoptifs, l'hôpital leur succède suivant un usage réglementé plus tard par les lettres-patentes de 1716.

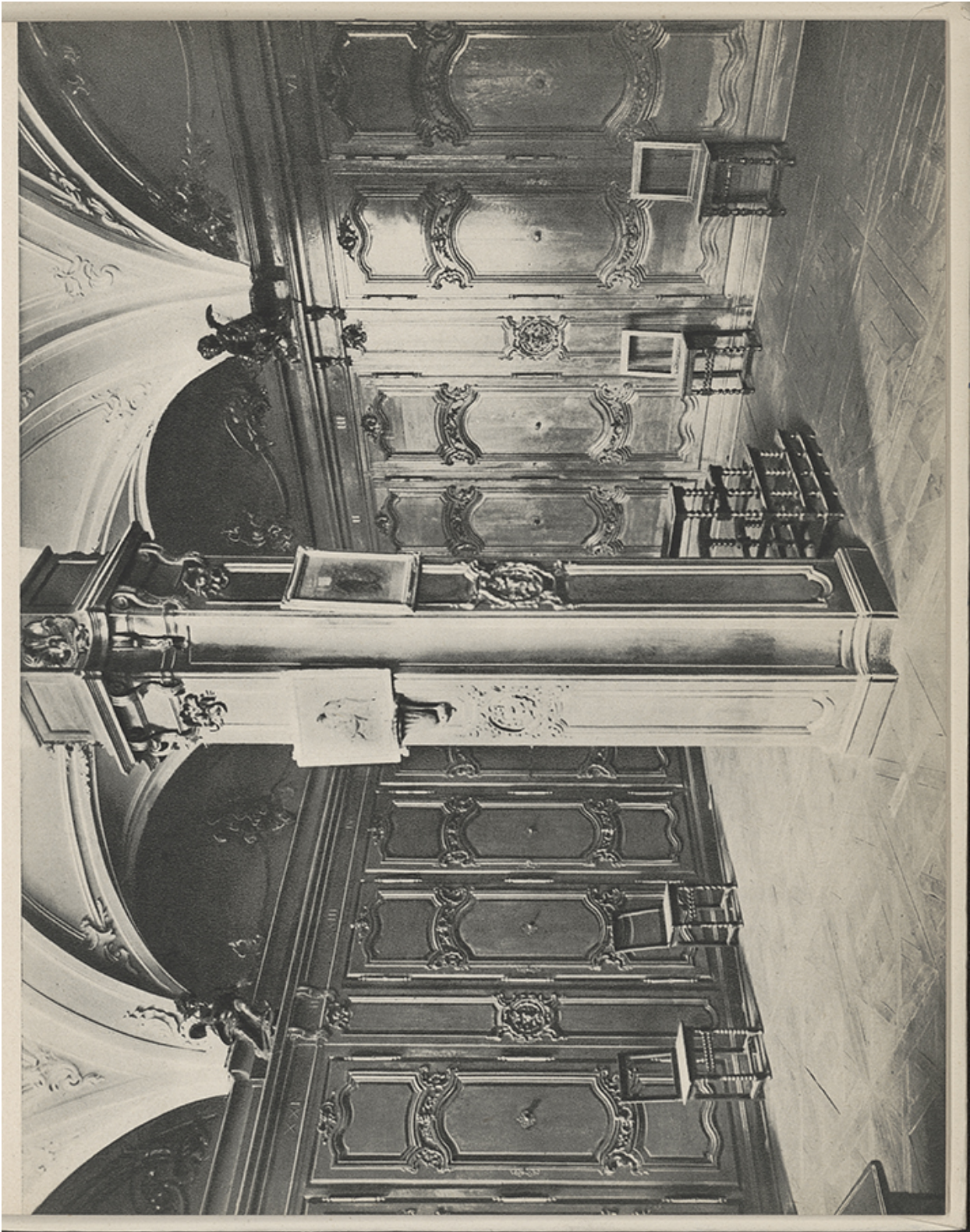
2^o Les enfants abandonnés et exposés, reçus après enquête et recherches négatives, puis placés à la campagne jusqu'à l'âge de 6 ans, où ils reviennent à l'Hôtel-Dieu en attendant leur remise à la Charité.

Tous les enfants, en effet, orphelins ou trouvés, passent à la Charité à l'âge de 7 ans; les orphelins perdent alors leur qualité d'adoptifs de l'Hôtel-Dieu pour prendre celle d'adoptifs de la Charité avec les mêmes caractéristiques.

Les incurables ayant besoin de soins médicaux ou chirurgicaux. En outre, des lits de fondations, créés par des particuliers leur étaient strictement réservés : le nombre en était de 52 sur la fin du rectorat.

Les militaires, hospitalisés au passage des troupes royales, c'est-à-dire presque continuellement. Cette catégorie était, avec les enfants, celle qui chargeait le plus lourdement l'hôpital, auquel elle avait même valu le surnom d'hôpital des armées du roi.

Les aliénés, mais seulement ceux dont on pouvait espérer la guérison, enfermés dans 24 loges appelées les chambres basses.



Les vénériens, d'abord traités à l'extérieur, puis réadmis à l'Hôtel-Dieu en 1668 et pourvus d'un chirurgien particulier.

Les contagieux ordinaires, phtisiques, varioleux, rubéoliques, traités dans des chambres particulières à partir de 1786.

Enfin des *secours à domicile* étaient distribués à des indigents : incurables, ouvriers blessés ou chargés de famille, mères dans la gêne ; et plus tard des secours médicaux étaient fournis à des malades externes sous le nom de *visites des présents*, origine de nos consultations gratuites.

Le nombre des assistés était excessivement variable, subissant les fluctuations qu'entraînaient les événements : guerres, séditions, passages de troupes, rigueur des saisons, mauvaises récoltes, épidémies. Toutefois le développement continu de la population en rendait le chiffre de plus en plus élevé. En 1619, il y a 300 personnes dans la maison ; en 1650, 435 ; en 1675, on compte 487 malades ; en 1694, 700 ; en 1766 le nombre s'en élève à 1.400 pour revenir à 816 en 1787 par suite du transfert à la Charité des services des enfants et des filles enceintes.

Quant au chiffre annuel moyen des entrées, de 71.913 pour la période 1710-1719, il atteint 155.726 de 1780 à 1789.

Les malades sont reçus à l'Hôtel-Dieu sur la présentation d'un billet délivré par l'un des recteurs. A leur arrivée, le portier avertit au son de la cloche réservée à cet usage le chirurgien de la maison qui juge de la nature de la maladie et de l'opportunité de la réception ; puis le malade, après avoir été inscrit sur le registre d'entrée avec son nom, son âge, sa profession, son lieu de naissance et sa résidence ordinaire, est conduit dans l'une des salles répondant à la nature de la maladie dont il est atteint.

En cas d'urgence, les malades qui se présentent sont reçus sans billet et en dehors des heures réglementaires de réception fixées de 7 à 11 et de 2 à 5 heures. Sont aussi admis à toute heure du jour et de la nuit les femmes enceintes sur le point d'accoucher et les enfants exposés.

Tout malade admis dans un service reçoit une chemise, un bonnet, une robe de chambre et des pantoufles. Au pied de son lit un carton sert à avertir le prêtre infirmier de le disposer à recevoir les sacrements et le médecin d'examiner l'arrivant et de lui ordonner les remèdes nécessaires. Ses habits, son linge, son argent sont inventoriés et lui sont rendus à sa sortie ou, au cas de décès, reviennent à la maison, si le malade n'en a pas disposé autrement par déclaration expresse à l'un des recteurs ou à l'économe.

Le malade confessé, on lui donne le viatique le lendemain de son entrée, après la messe qui se dit chaque jour dans les services ; les chirurgiens accompagnent le saint-sacrement et quatre d'entre eux portent des flambeaux ; les servants de

l'hôpital doivent aussi assister à la cérémonie et l'un d'eux marche en avant, agitant une petite clochette pour inviter les malades à se trouver dans un état convenable; une des sœurs novices tient un réchaud allumé et brûle de l'encens. Si l'intéressé est en danger de mort, le même jour on lui donne l'extrême onction.

La sœur cheftaine de chaque salle, ou en son absence, la plus ancienne sœur doit toujours accompagner le médecin dans les visites de chaque jour, de façon à le tenir au courant de l'état des malades et de faire observer à ceux-ci le régime prescrit. Une des sœurs de la pharmacie et un garçon chirurgien doivent également suivre la visite et inscrire sur un registre les ordonnances des médecins pour qu'elles soient ponctuellement exécutées.

A 6 heures du matin, on sert le bouillon à tous les malades; à 10 heures a lieu le déjeuner, à 5 heures du soir le dîner. Ceux qui sont réduits à l'usage du bouillon en doivent prendre plusieurs fois le jour et la nuit; on leur donne aussi du consommé à 2 heures de l'après-midi et à 9 heures du soir.

Il y a dans chaque service une veilleuse qui doit visiter les malades plusieurs fois au cours de la nuit et leur porter ce dont ils ont besoin. Le matin, avant de se retirer elle doit rendre compte à la sœur cheftaine de tous les incidents de la nuit afin que les médecins soient toujours très exactement informés.

Les aliments, pain, vin, viande, doivent être de la meilleure qualité et ne pas être distribués en plus grande quantité qu'il n'est nécessaire; le vin pur n'est autorisé que de l'ordre exprès des médecins; il est interdit sous quelque prétexte que ce soit d'apporter de l'extérieur aux malades viandes, fruits, vins ou autres denrées qui ne peuvent que nuire au rétablissement de leur santé.





VUE DU PONT DE LA GUILLOTIÈRE.
à la Grand' Hôpital de Lyon

HÔTEL-DIEU AU XVIII^e SIÈCLE, D'APRÈS LA VUE DE LALLEMAND
 (COLLECTION D^r J. LACASSAGNE).



QUAND, le 9 mai 1791, les recteurs de l'Hôtel-Dieu se présentèrent au directoire du département pour remettre leur démission collective, l'embarras fut grand. Par qui allait-on les remplacer? Par quelles ressources allait-on assurer le fonctionnement de l'hôpital? Après plusieurs conférences entre les représentants du département, du district et de la ville, le 19 mai, on choisit parmi les notables citoyens, 8 administrateurs et 5 suppléants chargés de gérer l'Hôtel-Dieu conjointement avec la municipalité appelée à fournir les fonds nécessaires et les plus urgents jusqu'à ce qu'il y eût été pourvu par

l'Assemblée Législative.

Les nouveaux administrateurs, en se rendant à l'hôpital, durent reconnaître que les recteurs avaient été loin d'exagérer les choses : la caisse était vide; il n'y avait ni toiles, ni farines, ni vins, ni drogues; l'établissement était débiteur de 460.000 L. envers l'ancien trésorier; de 140.000 L. envers les anciens recteurs;



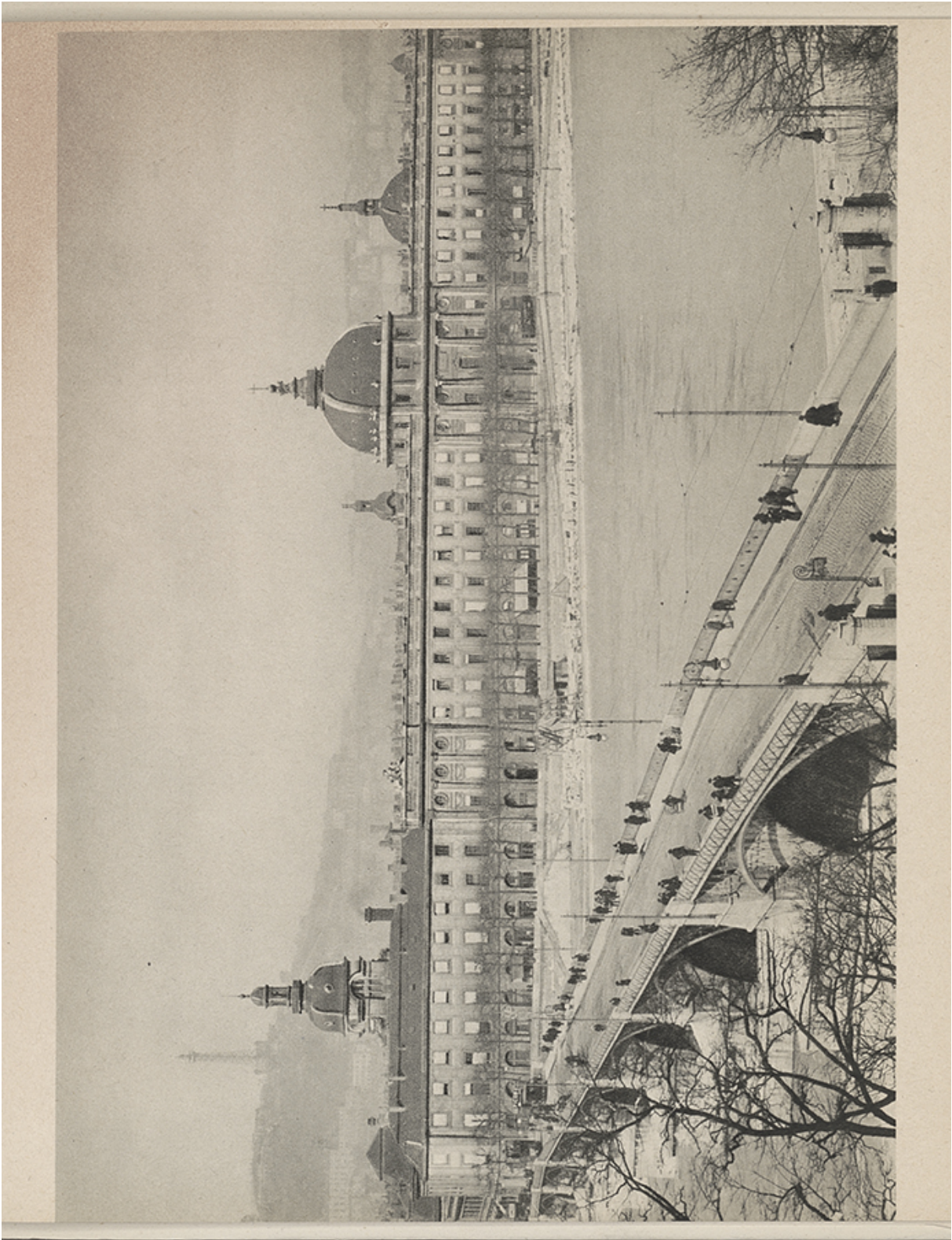
de 2 millions et demi de dépôts dus à divers; il avait à servir en arrérages annuels de rentes diverses 250.000 L. et 330.000 L. étaient indispensables pour les dépenses propres de la maison, malades et personnel. Or, pour faire face à cette situation, comme la majeure partie des revenus avait disparu, on ne pouvait plus compter que sur le soutien plus ou moins hypothétique de l'Etat.

L'Hôtel-Dieu va alors mener, pendant plusieurs années, une existence précaire qui s'aggravera de plus en plus avec les événements. Les secours du gouvernement sont irréguliers et insuffisants. Les malades sont sous-alimentés. Le nombre des administrateurs finit par se réduire à deux. Le siège de Lyon en 1793 éprouve durement l'hôpital : bombardé par l'armée assiégeante, 42 fois l'incendie s'allume dans ses murs, 42 fois il est éteint grâce au courage et au sang-froid du personnel.

Après avoir été dépouillé des objets d'or et d'argent destinés à l'exercice du culte ainsi que des croix et plaques des sœurs et frères hospitaliers, l'Hôtel-Dieu voit encore la loi du 23 messidor an II (11 juillet 1794) prononcer la nationalisation de tous ses biens, offerts heureusement sans grand succès aux enchères publiques.

Au milieu de ces calamités, l'hôpital n'aurait pu subsister longtemps encore. Mais il n'est pas de cieus toujours couverts. La rafale de la Terreur est passée. L'horizon commence à s'éclaircir. La loi du 16 vendémiaire an V (7 octobre 1796), en restituant aux hôpitaux leurs biens invendus et en réunissant l'Hôtel-Dieu et la Charité sous la direction d'une commission de 5 membres dite Commission administrative des Hospices civils de Lyon, vient enfin faire cesser la période troublée qu'ils viennent de traverser.

Alors commencent les mesures réparatrices : l'Etat opère le remboursement des sommes importantes dues aux deux établissements pour les œuvres des militaires et des enfants trouvés; des rentes nationales leur sont transférées en compensation de leurs immeubles qui ont été vendus; des octrois municipaux sont établis à leur profit. Mais pour réparer les ruines accumulées et faire face aux besoins multiples une commission de 5 membres ne pouvait suffire. Aussi, en 1802, Chaptal, ministre de l'intérieur, au cours d'un séjour à Lyon, procède-t-il à l'organisation des Hospices civils de Lyon (Hôtel-Dieu et Charité) en instituant pour leur direction un conseil général d'administration composé du préfet, des 3 maires de la ville et de 15 citoyens nommés directement par lui; organisation modifiée et complétée, d'abord par l'ordonnance du 30 juin 1845, puis par celle du 20 juin 1920, fixant le nombre des membres de ce conseil à 30, dont 20 nommés par le préfet du Rhône et 10 par le conseil municipal de Lyon.



L'histoire de l'Hôtel-Dieu, dans sa période moderne, diffère essentiellement de celle des périodes précédentes. L'Hôtel-Dieu n'est plus en effet un organisme autonome et distinct; il relève de l'administration des Hospices civils de Lyon, chargée de diriger les destinées, d'abord des deux hôpitaux, Hôtel-Dieu et Charité, puis des autres établissements qui, au cours du siècle, lui seront successivement rattachés.

Il en résulte que l'Hôtel-Dieu, pendant cette période, va perdre peu à peu sa caractéristique d'hôpital général pour devenir exclusivement un hôpital réservé aux malades proprement dits, blessés et fiévreux, indépendamment d'une quarantaine de lits à la disposition des femmes en couches domiciliées à Lyon; les diverses catégories d'assistés qu'il avait reçues jusque-là étant au fur et à mesure réparties dans les nouveaux établissements constitués par l'administration. Le nombre des malades diminuera en conséquence : de 162.260 malades entrés de 1800 à 1809, le chiffre tombe à 116.187 de 1890 à 1899.

Des travaux importants ont été effectués à l'Hôtel-Dieu au XIX^e siècle, que nous nous contenterons de mentionner : restauration de l'église (1802-1804); rétablissement de l'autel du grand dôme (1805); rétablissement des statues de Childebert et d'Ultragoth (1819); construction des deux ailes de la façade du quai, suivant la conception de Soufflot : aile septentrionale (1821-1824), aile méridionale (1838-1841); restauration de la façade centrale (1839) et sculptures des avant-corps (1840-1843); établissement d'une galerie couverte, dite passage de l'Hôtel-Dieu (1840); établissement d'un promenoir pour les convalescents (1842-1844); enfin achèvement de l'Hôtel-Dieu par l'édification d'un bâtiment avec dôme sur la rue de la Barre (1885-1893).

Les grandes constructions sont maintenant terminées. Le plan d'extension définitive, si souvent envisagé depuis le XVII^e siècle a reçu sa réalisation complète. Désormais sur tout l'îlot compris entre le quai du Rhône, les rues Childebert, de l'Hôpital, Bellecordière et de la Barre, le grand Hôtel-Dieu règne majestueusement.

Ironie des choses ! A peine l'Hôtel-Dieu venait-il d'être totalement achevé que dès 1908 le projet de sa désaffectation était mis à l'étude. A la nouvelle cité hospitalière qui allait être édifiée à Grange-Blanche devait revenir son rôle et son œuvre. Survint la guerre. Le temps passa. La réflexion agit. On jugea qu'il était préférable de désaffecter la Charité. Justement on avait besoin d'un emplacement central pour un Hôtel des postes. La Charité fut sacrifiée, mais l'Hôtel-Dieu fut sauvé. Si ses malades, comme ceux de sa vieille partenaire, émigrèrent à l'hôpital Edouard-Herriot, du moins ses bâtiments subsistèrent. On y laissa les services d'urgence de l'infirmerie de porte et on y installa des maternités modèles pourvues de tous les derniers perfectionnements.



On eut l'idée aussi d'y organiser un musée rétrospectif destiné à présenter au public les nombreux objets d'art et d'intérêt historique des hôpitaux lyonnais. Dans les salles de la Charité, salle du conseil, salle des archives et cabinet de pharmacie, aux magnifiques boiseries classées monuments historiques, soigneusement transportées et intégralement reconstituées, ont été réunies toutes ces richesses : somptueuses tapisseries, meubles anciens, peintures et sculptures de maîtres, céramiques remarquables, vieux instruments de chirurgie, ainsi que les pièces d'archives les plus intéressantes : livres de comptes splendidement reliés et enluminés, lettres-patentes des rois de France, chartes de mariage et tous autres documents de valeur, témoins muets de ce brillant passé hospitalier.

Et voici, à grands traits résumée, l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Lyon, l'histoire, toute tissée d'humanité, de cette institution séculaire que sa mission créatrice, sûre d'elle-même, a toujours su guider, à travers les âges vers les initiatives fécondes et les bienfaisantes réalités.





A C H E V É

D'IMPRIMER POUR LES
LABORATOIRES

CIBA

A LYON

LE QUINZE JUIN MIL NEUF
CENT TRENTE NEUF SUR LES PRESSES
DE L'AGENCE DE PLAS
34, AVENUE DE MESSINE A PARIS



COPYRIGHT BY CIBA TOUS DROITS DE TRADUCTION ET DE REPRODUCTION RÉSERVÉS

